Directeur de Publication : J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier) B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre) District des Yvelines de Football 41, avenue des 3 Peuples **78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**

Téléphone: 01 80 92 80 20 Télécopie: 01 80 92 80 31 Mail: administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00 9H00 - 12H30 MARDI 14H00 - 18H00 MERCREDI 9H00 - 12H30 14H00 - 17H00 **JEUDI** 9H00 - 12H30 14H00 - 17H00 9H00 - 12H30 VENDREDI

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER, CLÉMENTINE. FRANCK. KARIM. KÉVIN. MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25 Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30 Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27







JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 19 février 2019

http://dyf78.fff.fr

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

SOMMAIRE



Yvelines Le Département



Direction

Départementale De la Cohésion

Sociale des

MARTINES



	AGENDA	2
	INFORMATIONS DIVERSES	2-3
	LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
	DECISIONS ADMINISTRATIVES	4-6
	COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	7-8
	COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8-9
	COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	10-11
	COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	11-12
	DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	13
	COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	14
	COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14-15
	PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION	
	DU MERCREDI 30/01/2019	16-22
	CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	23
1		

FORMATIONS A VENIR

Dirigeant Football Animation Dirigeant Football à 11 Samedi 9 marc 2019 au District à Montigny le Bretonneux Accueil à partir de 8h30

Dirigeant Club Samedi 23 mars 2019 au District, à Montigny le Bretonneux Accueil à partir de 8h30

> Pour vous inscrire, Cliquez ici

AGENDA 2018 / 2019 FEVRIER / MARS

Ş							/
	Lun	Mar	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	1er	2	3
	4	5	6	7	8	9	10

Le 20/02/19

Détection Futsal U15G - 2ème phase à Mantes la Ville

Le 21/02/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Le 23/02/19

Interdistricts Futsal U15 G à Gif sur Yvette (91)

Sélection U14F - Stage de perfectionnement à Clairefontaine

Les 25 & 26/02/19

CFF3 - Module Seniors à Voisins le Bretonneux

Du 26/02 au 01/03/19

CFF1 - Modules U9 & U11 à Sartrouville (Externat)

Le 28/02/19

Rencontres Interdistricts (92 & 95) - Sélection U14 F à Velizy

Le 02/03/19

Certification CFF2 & CFF3

Du 05 au 08/03/19

CFF2 - Modules U13 & U15 à Clairefontaine (Internat)

Le 09/03/19

Formation Dirigeant Football Animation au District

Formation Dirigeant Foot à 11 au District

PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE A L'I.N.F.

Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental et les membres de la Commission Technique du District, Yannick MESNIGE, Gérard DACHEUX, Guy GALANTI, Matthieu MERLE et Thierry MOURAUX ont accueilli, à l'ETANG LA VILLE, ce dimanche 17 février 2019, les joueurs qui avaient été retenus, le 15 décembre, en vue d'une préparation au concours d'entrée à l'I.N.F..

42 joueurs étaient au rendez-vous.





Issus de 15 clubs Yvelinois, les joueurs étaient répartis en 5 ateliers :

- √ Parcours triple 8
- √ Parcours en étoile
- √ Jonglerie
- Jeu réduit
- √ Spécifique Gardiens

Il s'agissait là de la dernière séance de préparation, avant le test d'entrée à l'I.N.F., qui aura lieu le vendredi 1^{er} mars, à CLAIREFONTAINE





Dans le cadre du réseau FEMMES ET SPORT, Profession Sport et Vie Associative vous invite à une réunion d'information :

« Rôles et Responsabilités des Femmes Dirigeantes d'Associations»

Mardi 19 février de 16h00 à 18h00 à Trappes

Vous trouverez des précisions en pièce jointe



FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en cliquant ici



FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en *cliquant ici*

YVELINES FOOTBALL N° 1599 Mardi 19 février 2019

Rejoignez le critérium U12/U13 FUTSAL

POUR LA SAISON 2018-2019



Les conditions

Pas de frais d'engagement la première année

Pas de double licence exigée

Un membre de la Commission et un arbitre officiel à la charge du DYF sur la 1ère partie de saison

Choix du jour et des horaires

Possibilité de plusieurs matches sur une même ville

Poules géographiques

Le public concerné

Garçons et Filles U12/U13 (mixte)

Les objectifs

Permettre d'élever le niveau technique Former des joueurs polyvalents Développer l'intelligence de jeu et la rapidité d'exécution gestuelle



CONTACT:

Marc-Antoine KELLER

01-80-92-80-25

administration@dyf78.fff.fr

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur Footclubs :

- d'une part, de consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveauté).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles en cliquant ici.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

U15 1ER RAPPEL

D5-A du 09/02/2019

54999.2 MANTES LA VILLE FC 1 / BREVAL LOGNES FC 1

FORFAIT GENERAL

D3A PORCHEVILLE FC 1 ACHERES CS 1

U15

D5E

BUC FOOT AO 3

FORFAIT AVISE

U19 3ème forfait

D3A

54011.2 : ACHERES CS 1

U17 1er forfait

D4B

52442.2 : CONFLANS PLM 1

U15

2ème forfait

D5D

55100.2 : FOURQUEUX OMS 1

FORFAIT NON AVISE

(11 €d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

1er forfait

D6B

50709.2: ANDRESY FC 2

U17

1er forfait

D4B

52441.2 : MUREAUX OFC 3

U15

1er forfait

D3A

52783.2 : PECQ US 1

D4A

52861.2: GARGENVILLE/MEZIERES 2

3ème forfait

D₅E

55138.2 : BUC FOOT AO 3

MATCHES REMIS

A JOUER LE 24/02/2019 SENIORS

D5-A50508.2 VAUXOISE ES 1/ VILLENNES ORGEVAL 2

VETERANS

D2-A
50898.2 VERNEUIL PORTUGAIS 11 / GARGENVILLE-LAINV 11
D5-C
51563.2 MONTESSON US 12 / PECQ US LE 11

D5-D

51391.2

U17

BEYNES FC 12 / NEAUPHLE-PONT. 12

D2-A52191.2 HOUILLES SO 1 / LIMAY ALJ 1

D3-A 52303.2 LES MUREAUX OFC 2 / MESNIL LE ROI AS 1

> A JOUER LE 03/03/2019 SENIORS

D1-U
50064.1 HOUILLES AC 2 / CARRIERES GRESILLONS 1

A JOUER LE 10/03/2019 SENIORS

D1-U
50017.2 MONTESSON US 1 / MARLY LE ROI US 1
50048.2 HOUILELS AC 2 / GUYANCOURT ES 1

D3-A 50245.2 BREVAL LONGNES FC 1 / PORCHEVILLE FC 1

D5-A 50518.1 VILLENNES ORGEVAL 2 / ISSOU AS 1

D5-B 50576.2 CHATOU AS 3 / HOUILLES AC 3

VETERANS

D2-B50966.2 BEYNES FC 11 / VELIZY ASC 11

D5-E 53765.2	VOISINS FC 13 / TREMBLAY S/MAULDRE 11		A JOUER LE 07/04/2019 SENIORS	D4-B 52469.2	VERNEUIL FOOT 2 / TRAPPES ES 3
	U19	D2-A 50114.2	GUYANCOURT ES 2 / TRAPPES ES 2		A JOUER LE 14/04/2019 SENIORS
D2-A 53348.2	AUBERGENVILLE FC 1 / HOUILELS AC 2	D3A 50215.2	ST GERMAIN EN LAYE 1 / CHANTELOUP US 2	D5-B 50529.2	CROISSY US 2 / CHATOU AS 3
D3-B 54079.2	ULMR FC 1 / BOUGIVAL FOOT 1 U17	D4-B 50443.2	CROISSY US 1 / MESNIL LE ROI AS 1		A JOUER LE 28/04/2019 SENIORS
D4-C 52536.2	CROISSY US 1 / CHAMBOURCY ASM 1	D5-A 50470.2	GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / VAUXOISE ES 1	D4-A 50332.2 50338.2	BREVAL LONGNES FC 2 / CONFALNS FC 3 MAGNANVILLE FC 2 / GARGENVILLE STADE 2
	A JOUER LE 12/03/2019 FUTSAL	D5-C 50640.2	ABLIS SUD 78 FC 1 / NEAUPHLE PONT. 3	D5-C 50611.2	
D1-U			VETERANS	50611.2	ELANCOURT OSC 2 / BOIS D'ARCY AS 2
54222.2	JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / MONTESSON US 1	D2-A 50879.2	VERNEUIL PORTUGAIS 11 / POISSY ST G. CHI AS 11		A JOUER LE 01/05/2019 SENIORS
	A JOUER LE 17/03/2019 SENIORS	50903.2	CROISSY US 11 / BOUGAINVILLEES AFDOM 11	D1-U 50018.2	CARRIERES GRESILLONS 1 / MANTOIS 78 FC 3
D5-A 50466.2	VILLENNES ORGEVAL 2 / MANTES USC 1	D2-B 50931.2	LOUV-CELLOIS AS 12 / VELIZY ASC 11		VETERANS
	A JOUER LE 24/03/2019 U17	D2-B 50968.2	BANQUEDE FRANCE AS 11 / GUYANCOURT ES 11	D5-A 51453.2	GUERVILLE ARNOUV. 12 / AUBERGENVILLE PORT. 11
D4-C 52538.2	BUC FOOT AO 1 / ULMR FC 2	D3-A 51031.2	JUZIERS FC 11 / ISSOU AS 11		U17
	A JOUER LE 30/03/2019 U15	D4-A 51165.2 51167.2	VAUXOISE ES 11 / ACHERES CS 12 ROSNY S/S CSM 12 / POISSY AS 11	D4-A 52376.2	GUITRANCOURT-GUERN 1 / GUERVILLE ARNOUV. 1
D1-U	MANTOIS 78 FC 3 / MAUREPAS AS 1	D5-B			A JOUER LE 05/05/2019 SENIORS
D2-A		51520.2 D5-E	CONFLANS PORT. 12 / VAUXOISE ES 12	D1-U 50029.1	CARRIERES GRESILLONS 1 / PLAISIROIS FO 1
52682.2	MONTESSON US 1 / GARGENVILLE/MEZIERES 1	53771.2	PERRAY FOOT ES 12 / VOISINS FC 13	D2-A	
D5-B 55043.2	HOUILLES AC 5 / ANDRESY FC 1		U19	50110.2 D2-B	AUBERGENVILLE FC 2 / JOUY EN JOSAS US 1
D5-F 55181.1	MAUREPAS AS 3 / COIGNIERES FC 1	D2-A 53332.2	AUBERGENVILLE FC 1 / MONTESSON US 1	50183.1	VERNEUIL FOOT 1 / CARRIERES S/S US 1
	A JOUER LE 06/04/2019 U15	D2 A	U17	D3-A 50240.2 50241.2	MAGNANVILLE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1 LE PECQ US 2 / ROSNY S/S CSM 1
D4-A 52873.2	MAGNANVILLE FC 2 / TRIEL AC 1	D3-A 52302.2 52305.2	MAGNANVILLE FC 1 / AUBERGENVILLE FC 1 HOUILLES AC 2 / PORCHEVILLE FC 1	50243.2 D3-B 50273.2	VILLENNES ORGEVAL 1 / ST GERMAIN EN LAYES 1 MARLY LE ROI US 2 / COIGNIERES FC 1
		D4-A 52401.2	ROSNY S/S CSM 2 / BONNIERES FRENEUSE 1	00210.2	MARCE LE NOI GO Z / GOIGINIENEO I O I

	VETERANS		VETERANS	D5-A 55011.1	PORCHEVILLE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1
D4-C 51268.2 51298.2	AUTEUILLOIS-VILLIERS 11 / CLAYES S/BOIS USM 11 PERRAY FOOT ES 11 / YVELINES US 12	D1-U 50836.2	HOUDANAISE REG. FC 11 / PLAISIROIS FO 11	55027.1 D5 F 55207.1	BOUAFLE-FLINS FC 1 / PORCHEVILLE FC 1 ESSARTS LE ROI 1 / HOUDANAISE REGION 2
D5-A 51417.2	AUBERGENVILLE PORT. 11 / JUZIERS FC 12	D2-B 50989.1 50940.2 50967.2	BANQUEDE FRANCE AS 11 / BEYNES FC 11 ST ARNOULT 78 FC 11 / VOISINS FC 11 YVELINES US 11 / LOUV-CELLOIS AS 12 D3-A	D1-U 53879.2	SENIORS F SARTROUVILLE FC 1 / CARRIERES S/S US 1
D5-C 51551.2	CARRIERES S/S US 12 /MONTESSON US 12	D3-A 51032.2	VILLENNES ORGEVAL 11 / MAGNANVILLE-MANT. 11	53881.2 53882.1 53887.2	ELANCOURT OSC 1 / PLAISIR PORT-CLAYES 1 TRAPPES ES 1 / MANTOIS 78 FC 1 SARTROUVILLE FC 1 / PLAISIR PORT. –CLAYES 1
	U19	D3-B 51100.1	POIGNY-LA VESGRE 11 / VOISINS FC 12		CRITERIUM DU LUNDI
D3-A 53989.2 53991.2	MAGNANVILLE FC 1 / VAUXOISE ES 1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ANDRESY FC 1	D5-C 51583.2	LE PECQ 11 / CARRIERES S/S US 12	PHASE 2 60071.1 60072.1	POULE A IN AS 1 / BAILLY NOISY 1 OVILLOISE 2 / APPY FC 1
	A JOUER LE 08/05/2019 SENIORS		U19	60078.1	IN AS 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1
D1-U 50006.1	CARRIERES GRESILLONS 1 / MARLY LE ROI US 1	D1-U 51826.1	CELLOIS CS 1 / CHANTELOUP LES V. US 1	PHASE 2 60092.1 60095.1	POULE B SARTROUVILLE / OVILLOISE 1 PORT MARLY CS 1 / MAUREPAS AS 1
	A JOUER LE 11/05/2019 SENIORS F	D2-A 53350.1	ROSNY S/S CSM 1 / LIMAY ALJ 1		FOOT LOISIR + 45 ANS tenu du nombre de matches NON JOUES A CE JOUR, LA
D1-U 53880.2	VIROFLAY USM 1 / CROISSY US 1	D3-C 54056.2	VOISINS FC 2 / NEAUPHLE-PONT 1 U17		SION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD 5 NOUVELLES DATES ET D'EN INFORMER LA COMMIS-
	MATCHES A PROGRAMMER SENIORS	D4-D 52601.2	VOISINS FC 2 / ST ARNOULT US 1	POULE U 54914.1 54919.1	MONTIGNY LE BX AS 1 / MEZIERES-SERBIE 12 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 2
D1-U 50033.1 50060.1 50006.2	GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1 GARGENVILLE STADE 1 / PLAISIROIS FO 1 MARLY LE ROI US 1 / CARRIERES GRESILLONS 1	D4-B 52470.1	LES MUREAUX OFC 3 / MAULOISE US 1	54920.1 54925.1 54928.1 54931.1 54933.1	CROISSY US 1 / MEZIERES-SERBIE 12 VOISINS FC 1 / MAULOISE US 1 MEZIERES-SERBIE 12 / USBS EPONE 1 MAULOISE US 1 / AUTEUILLOIS AS 1 VERSAILLES ESTRELAA 1 / VOISINS FC 1
D2-B 50147.2	VALLEE 78 FC 1 / CARRIERES S/S US 1	D2-B 52754.1	PLAISIROIS FO 2 / BAILLY NOISY SFC 1	54934.1 54944.1 54950.1 54954.1	CROISSY US 1 / USBS EPONE 1 MEZIERES-SERBIE 12 / MAUREPAS AS 2 MAUREPAS AS 2 / USBS EPONE 1 AUTEUILLOIS AS 1 / MONITIGNY LE BX AS 1
D4-A 50377.2 50346.2	ROSNY S/S CSM 2 / CONFLANS FC 3 MAISONS LAFFITTE FC 1 / GARGENVILLE STADE 2	D3-A 52813.1 52775.2 52779.2	VILLENNES ORGEVAL 1 / CHANTELOUP LES V. 1 BOUAFLE-FLINS ENT 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1 ROSNY S/S CSM 2 / VILLENNES ORGEVAL 1	54955.1 54962.1 54969.1 54976.1	MAULOISE US 1 / CROISSY US 1 CROISSY US 1 / MAUREPAS AS 2 VERSAILLES ESTRELA 1 / CROISSY US 1 CROISSY US 1 / VOISINS FC 1
D1-U 51657.1 51662.2	CDM FEUCHEROLLES USA 6 / VILLEPREUX FC 5 CARRIERES S:S US 5 / VALLEE 78 FC 5	D4-B 52906.2 52914.2	VERSAILLES 78 FC 5 / VILLPREUX FC 1 ST CYR AFC 1 / CARRIERES S/S US 1	54979.1 51984.1 54985.1 54990.1	MAULOISE US 1/ MONTIGNY LE BX 1 VOISINS FC 1 / AUTEUILLOIS AS 1 MONTIGNY LE BX 1 / VERSAILLES ESTRELA 1 CROISSY US 1 / AUTEUILLOIS AS
51698.2	VILLEPREUX FC 5 / OUEST PARISIEN ASSC 5	D4-C 52984.1 52956.2	MAGNY 78 FC 1 / VOISINS FC 2 VOISINS FC 2 / YVE-MONTF-LA VESGRE 1		

VETER ALIC

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 18/02/19

<u>Présents</u>: MM. J-P LEDUC (Président), M. P. ALEXANDRE, M. PANARIELLO Mme RUPERT L. JOUBERT. M.H. SOULE

Excusé (es): Y. AVOIRTE (CD), .

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS SENIORS

MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous dit qu'il a 2 rencontres ce dimanche 24 février au même horaire.

La Commission reporte le match séniors D4-A, 50346.2 Maisons Laffitte fc1/ Gargenville stade 2 à une date ultérieure.

D6A du 10/02/19

50686.2 : MANTES LA VILLE FC 1 / VERNOLITAIN STADE 2

La Commission prend connaissance du courrier de MANTES LA VILLE qui dit avoir prévenu les clubs concernés de l'arrêté municipal.

La Commission constate que le club de VERNOLITAIN n'a pas été mis en copie du mail envoyé, provoquant son déplacement. De plus, la procédure n'a pas été respectée, car le mail ne précisait pas quelles rencontres été reportées, celles-ci sont donc restées affichées le weekend sur le site du District, impliquant un déplacement de l'arbitre et de l'équipe adverse. Par conséquent, la Commission maintient sa décision initiale, à savoir :

Etant donné que les démarches administratives n'ont pas été réalisées en application du règlement (Article 20 §5 et 6 du R.S. du D.Y.F.); la Commission dit match perdu par erreur administrative à MANTES LA VILLE FC 1 (0 point 0 but), pour en attribuer le gain à VERNOLITAIN STADE 2 (3 points 5 buts).

D6 B DU 03/02/2019

50742.1 MAISONS LAFFITTEFC 2 / BEYNES FC 1

Suite à une erreur administrative, ce match a été joué alors qu'il a été donné perdu aux deux clubs par la Commission d'Appel Départementale. Par conséquent, la Commission annule officiellement cette rencontre et les données contenues sur cette feuille de match. Les frais d'arbitrage seront également remboursés.

D4A

50332.2 : BREVAL LONGNES FC 2 / CONFLANS FC 3

Demande du club de CONFLANS FC en application de l'article 23.7 du RS DYF, de jouer la rencontre à CONFLANS FC suite au forfait de BREVAL LONGNES FC 2 au match aller.

La Commission dit match à jouer à CONFLANS FC.

D₅A

50508.2 : VAUXOISE ES 1 / VILLENNES ORGEVAL FC 2

Demande du club de VAUXOISE ES pour jouer cette rencontre le 17 mars prochain.

La Commission ayant programmé un match de VILLENNES ORGEVAL au 17/03/2019, elle maintient donc le match VAUXOISE 1/VILLENNES ORGEVAL 1 au 24/02/2019.

D6B du 17/02/19

50710.2: FEUCHEROLLES USA 1/BEYNES FC 1

La Commission prend connaissance de la feuille de match, décide de transmettre le dossier à la Commission des Statuts & Règlements.

D3A DU 24/02/2019

50215.2 ST GERMAIN EN LAYE 1 / CHANTELOUP US 2

Demande ST GERMAIN FC pour reporter ce match en raison de la coupe YVELINES FUTSAL.

La commission dit match à jouer le 07/04/2019.

CDM

LOUVECIENNES AS

Demande du club pour faire débuter ses rencontres à 10h00, son stade n'ouvrant qu'à 9h00.

Accord de la Commission et vous demande de prévenir les clubs adverses.

Coupe Yvelines du 24/02/19

60235.1: FEUCHEROLLES USA 6 / VOISINS FC 5

Demande du club de FEUCHEROLLES USA de reporter cette rencontre en raison d'un match de Coupe de Paris le même jour à la même heure pour l'équipe 5.

La Commission dit match à jouer le 28 février à 20h00.

Patrick ALEXANDRE n'a pris part ni au délibération ni à la décision.

VETERANS

D2B du 24/02/19

50941.2 : BANQUE FRANCE 11 / BOUGIVAL FOOT 11

Demande du club de BOUGIVAL FOOT pour reporter cette rencontre au 07/04/19.

La Commission ne peut accéder à votre demande.

D4-B DU 17/02/2019

512201.2 JOUY EN JOSAS 1 / VELIZY ASC 12

Pris note du courrier de VELIZY. La commission transmet le dossier à la commission Statuts et Règlements.

7

D5C du 10/03/19

51562.2 : PORT MARLY CS 11 / CARRIERES S-S US 11

Accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 07/04/19. Accord de la Commission.

D5C

51583.2 : PECQ US 11 / CARRIERES S-S US 12

Accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 14/04/19.

Accord de la Commission.

D5C du 10/03/19

51550.2 : PECQ US 11 / MARLY LE ROI US 11

Demande du club du PECQ US pour reporter cette rencontre au 07/04/19.

La commission ne peut accéder à votre demande.

U19

D1 du 24/02/19

51828.2 : CELLOIS CS 1 / CONFLANS FC 1

Accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 07/04/19 à 13h00. Le club des CELLOIS étant encore en coupe des YVELINES la commission ne peut valider cette date et reporte ce match à une date ultérieure.

D1

51826.1 : CELLOIS CS 1 / CHANTELOUP US 1

Demande du CELLOIS CS pour jouer cette rencontre reportée le 3 mars à 12h30.

En attente de l'accord écrit de CHANTELOUP US.

U17

D2A du 24/02/19

52213.1: VILLENNES ORGEVAL FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Demande du club de VILLENNES ORGEVAL FC pour reporter cette rencontre en raison d'un match U19 à la même heure sur le même terrain.

Accord de la Commission, match à jouer à une date ultérieure.

D4D du 24/02/19

52579.2: ST ARNOULT FC 1/ST CYR AFC 1

Demande du club de ST ARNOULT FC pour reporter cette rencontre . La Commission. dit match à jouer à une date ultérieure.

U15

D4 C du 23/02/19

52955.2 : ELANCOURT OSC 2 / MAGNY 78 FC 1

Pris note du courrier de MAGNY 78 FC., la commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D5 F

ST ARNOULT FC

Demande de ST ARNOULT FC pour repositionner 2 matches (réception et déplacement à MONTIGNY)

La commission demande à MONTIGNY de donner une réponse avant lundi 25/02/2019 avant 12h

La commission réitère sa demande à MONTIGNY.

Du 23/02/2019

55207.1 ESSARTS LE ROI 1 / HOUDANAISE REGION FC 2

Demande de HOUDAN pour reporter ce match en raison de la coupe des YVELINES futsal.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

Coupe du Comité du 23/02/19

60261.1: VERSAILLES 78 FC 5 / VERSAILLES 78 FC 4

Le club nous informe que cette rencontre se jouera le 21/02/19 et demande à ne pas le faire arbitrer par un arbitre officiel D.Y.F..

La Commission valide la date du 21/02/2019 et transmet à la C.D.A. pour les arbitres.

D5C du 23/02/19

53160.1: SARTROUVILLE FC 2 / PARIS-SG FC 3

Demande du club du PARIS SAINT GERMAIN FC pour reporter cette rencontre en raison d'un stage de perfectionnement U14F le lendemain à Clairefontaine.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

CRITERIUM LUNDI SOIR

IN A.S.

Demande du club à ce que la sanction d'un point de pénalité infligé pour non paiement à la Ligue de Paris lui soit retirée.

La Commission ne peut donner suite à votre demande.

Poule B

60092.1: SARTROUVILLE FC / OVILLOISE 1

Accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 25/02.

La Commission vous informe que SARTROUVILLE FC a déjà un match à cette date et décide que le match n° 600096.1 - CARRIERES SUR SEINE / SARTROUVILLE est reporté à une date ultérieure

AUDITION(S)

U15

D2-B du 09/02/2019

52729.2 - VIROFLAY USM 1 / BAILLY NOISY 1

La Commission,

après audition des personnes convoquées :

VIROFLAY USM

Noredine ELMOSTEFA Lic 2399060368 Educateur Luc BARTOLOTTI Lic Lic 2547642537 Correspondent

BAILLY NOISY SFC

Louis LENAFF Educateur 2398045203

Considérant que les personnes de VIROFLAY sont arrivées à 18H et que par conséquent il n'a pas été possible de réaliser un débat contradictoire, la commission convoque pour sa réunion de Lundi 25 février 2019 à 18H30 les mêmes personnes des 2 clubs.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

SENIORS

D5-B du 10/02/2019

50576.2 CHATOU AS 3 / HOUILLES AC 3

La commission demande aux deux clubs <u>un rapport détaillé</u> concernant la non utilisation de la FMI.

COUPE DES YVELINES CDM

59776.1 DU 20/01/2019

MAURECOURT FC5 / VOISINS FC 5

Après rappel et non réception de rapport demandé, la Commission sanctionne les 2 équipes d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30€

Patrick ALEXANDRE n'a participé ni aux délibérations ni à la décision

U17

U17 D2-B DU 10/02/2019

52258.2 NEAUPHLE-PONT. 1 / ELANCOURT OSC 1

Pris note du rapport d'Elancourt.

COUPE DES YVELINES U17

DU 20/01/2019

59746.1 ST CYR AFC 1 / CELLOIS CS 1

Pris note du rapport de CELLOIS.

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de ST CYR AFC d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30€

+ 45 ANS

POULE UNIQUE DU 13/2/2019 54995.1 MAULOISE US 1 / EPONE USBS 1

Pris note du rapport de MAULOISE.

U16 F

PU DU 16/02/2019

60175.1 PLAISIROIS FO 1 / LIMAY ALJ 2

Pris note du courrier du PLAISIROIS,

Le club de LIMAY n'ayant pas de compte utilisateur reconnu la

Commission sanctionne l'équipe de LIMAY selon l'annexe 11 du RS du DYF d'un avertissement et d'une amende de 30€

DEMANDE DE RAPPORT SENIORS

D5-C DU 03/02/2019

50598.2 NEAUHLE-PONT 3 / ELANCOURT OSC 2

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D4-B DU 17/02/2019

51201.2 JOUY EN JOSAS U.S. 11 / VELIZY ASC 12

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B DU 11/2/2019

60100.1 SARTROUVILLE FC 1 / ACHERES CS 1

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI. « La FMI n'a pas fonctionné » n'est pas une explication suffisante.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 14.02.2019

Présents: MME. PLATEL., MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Excusés : M. GUICHETEAU Didier

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS SENIORS

D5A

20488866 du 13.01.2019 VAUXOISE ES 1 / MANTES USC 1

Pris note du courrier de M. l'Arbitre. Remerciements.

La Commission demande pour le 20.02.19 avant 17 h à monsieur l'Arbitre

- le statut des joueurs n° 11 et 15 de VAUXOISE E.S. 1 avant le début

de la rencontre : titulaires ou remplaçants sur la feuille de match et avant le coup d'envoi.

- le nombre de joueurs de VAUXOISE E.S. 1 ayant débuté la rencontre.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES SENIORS

D3A

24488386 du 10.02.19 LIMAY ALJ 2 / MAGNANVILLE FC 1

Evocation de MAGNANVILLE ES sur la participation à cette rencontre du joueur BUMBU Ritchy de LIMAY ALJ 2 susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à LIMAY A.L.J. copie du courrier de MAGNANVILLE E.S. en « LUI » demandant ses observations pour le 20.02.19 avant 17 h.

D3B

20488492 du 03.02.2019 COIGNIERES FC 1 / PLAISIROIS FO 2

Réclamation de **COIGNIERES F.C.** concernant l'article 7.10 : joueur MARAIS Jonathan, de PLAISIROIS F.O., ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Pris connaissance des observations de PLAISIROIS F.O.,

Après vérifications, la Commission dit **réclamation** de **COIGNIERES FC** sur la participation du joueur MARAIS Jonathan, de **PLAISIROIS FO recevable mais non fondée**.

L'équipe supérieure jouait le même jour en D1 contre **SARTROUVILLE FC**

En outre la Commission rappelle que suivant l'article 7.9 du Règlement Sportif du D.Y.F.: « une équipe Senior du dimanche après-midi n'est pas une équipe supérieure par rapport à une équipe Senior du dimanche matin ou à une équipe Senior Vétérans ».

Résultat acquis sur le terrain : COIGNIERES FC 1 / PLAISIROIS FO 2 - 2 / 3

Débit 43.50€à COIGNIERES F.C.

D5A

20488310 du 10.02.2019 USBS EPONE 2 / ISSOU AS 1

Réclamation de **ISSOU AS** concernant l'article 7.10. : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La Commission transmet à **USBS EPONE** le courrier de **ISSOU AS** en lui demandant de faire part à la Commission de ses observations pour le **20.02.2019** avant 17 h.

Débit 43,50€à ISSOU A.S.

D5B

<u>20489014 du 27.01.2019 CARRIERES S/SEINE US 2 / VERSAILLES</u> <u>JUSSIEU 1</u>

Lecture de la feuille de match.

Evocation de la Commission.

La Commission demande à CARRIERES S/SEINE US de lui faire part de ses observations quant à la participation du joueur ZALLAT Jalel susceptible d'être suspendu, avant le 20.02.2019 à 17 h.

D5C

20489173 du 10.02.2019 JOUY EN JOAS US 2 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 3

Réserves de **MONTIGNY LE BRETONNEUX AS** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de MONTIGNY LE BRETONNEUX AS sur la participation des joueurs de JOUY EN JOSAS US 2 recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs du club de JOUY EN JOSAS US 2 inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club le 14.10.2018 contre RAMBOUILLET YVELINES en D2A (article 7.10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : JOUY EN JOSAS US 2 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 3 - 2 / 0

Débit 43,50€à MONTIGNY LE BRETONNEUX AS

CDM

D2B

20491571 du 10.02.2019 ST CYR LUSO 6 / BEYNES FC 6

Réclamation de **ST CYR LUSO** sur la participation de deux joueurs de **BEYNES FC** qui auraient effectué plus de 10 matches en équipe supérieure.

La Commission dit réclamation non fondée : le club de **BEYNES FC** n'étant pas dans la phase des 5 dernières rencontres conformément à l'article 7.11 du Règlement Sportif du D.Y.F. (reste 8 matches).

Résultat acquis sur le terrain : ST CYR LUSO 6 / BEYNES FC 6 - 3 / 2

Débit 43.50€à ST CYR LUSO

VETERANS

D5E

20491119 du 10.02.2019 VERNEUIL PORTUGAIS 12 / ECQUEVILLY EFC 12

Réserves de **ECQUEVILLY EFC** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de ECQUEVILLY EFC sur la participation des joueurs de VERNEUIL PORTUGAIS recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs du club de **VERNEUIL PORTUGAIS 12** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le 03.02.2019 contre **MONTESSON US en D2A** (article 7.10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : VERNEUIL PORTUGAIS 12 / ECQUEVILLY EFC 12 - 2 / 0

Débit 43,50€à ECQUEVILLY EFC

FUTSAL

D1

20970098 du 09.02.19 TRAPPES YVELINES / HERCULES FUTSAL Réclamation de HERCULES FUTSAL concernant la participation du ioueur IBRAHMEN Redouan de TRAPPES YVELINES licencié U 17.

La Commission transmet à TRAPPES FUTSAL le courrier de HERCULES FUTSAL en lui demandant de faire part à la Commission de ses observations pour le 20.02.19 avant 17 h.

D2

21102632 du 02.02.19 TRAPPES YVELINES 2 / ANDRESY FUTSAL

Réserves de **ANDRESY FUTSAL** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de ANDRESY FUTSAL sur la participation des joueurs de TRAPPES YVELINES recevables et fondées.

Sept joueurs du club **TRAPPES YVELINES** inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le **19.01.19 contre NOMADES FUTSAL en D1 (article 7.10 du Règlement sportif du D.Y.F.).**

La Commission dit MATCH PERDU PAR PENALITE (moins 1 point, 0 but) à TRAPPES YVELINES pour en attribuer le gain (3 points, 3 buts) à ANDRESY FUTSAL

Débit 43,50€à TRAPPES YVELINES

Amende 25€ X 7 à TRAPPES YVELINES pour participation irrégulière de joueurs.

MATCHES AMICAUX

PLAISIROIS FO

Pris note des rencontres suivantes :

U10 Match contre CHAMPIGNY FC 94 stade GIROUX à 11H U09 match contre VILLEPREUX FC au stade des Peupliers à 14H. Pour ces 2 matches veuillez nous préciser le jour des matches.

YVELINES FOOTBALL N° 1599

Mardi 19 février 2019

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 18/02/19

<u>Présents</u>: Mme Nathalie PASIERB MM. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Sofiane KADI, Stéphan PILLEMONT, Patrick ALEXANDRE, Patrice LETOUZEY Lotfi ZARKA Gaël DELOIRIE, Mustapha JINAMI

<u>Absents excusés</u>: Mme Natacha HUGEL, MM. Didier GUICHETEAU, Laurent TESSIER, Pascal TISSERAND, Jean Heloïc ROULIS, Jean-Pierre JOUANNE. Christian MEYER

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Réception du certificat médical de M. LEFEVRE Stéphane, arbitre DYF. Pris note. Transmis section désignation.

Réception du certificat médical de M.AHROUDA Ahmed, arbitre DYF. Pris note. Transmis section désignation.

Réception du certificat médical de M GARMASHOV Timour – arbitre DYF. Transmis section désignation.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

BEYNES F.C. — SENIORS F A 7 RAMBOUILLET YVELINES/BEYNES F.C. du 23 Février 2019 arrivée le 07 Février 2019.

ANDRESY F.C. — U15 D5B BOUAFLE FLINS ENTENTE 3/ ANDRESY F.C 1 du 23 Mars 2019 arrivée le 12 Février 2019.

TREMBLAY S/MAULDRE FC — VETERANS D5E FCTM11/ TRAPPES E.S. 12 du 24 Février 2019 arrivée le 12 Février 2019.

MAGNY F.C.78 — VETERANS D5E —PERRAY FOOT E.S. 12/MAGNY 78 FC 11 du 24 Février 2019 arrivée le 08 Février 2019.

F.C. VILLENNES/ORGEVAL — VETERANS D5B MAURECOURT F.C 11/VILLENNES ORGEVAL F.C 12 du 24 Février 2019 arrivée le 08 Février 2019.

BREVAL LONGNES — VETERANS D3A GUERVILLE ARNOUVILLE 11/BREVAL LONGNES F.C 11 du 24 Février 2019 arrivée le 06 Février 2019.

CHATOU A.S. --- VETERANS D3B FONTENAY LE FLEURY 11/ CHATOU A.S 11 du 24 Février 2019 arrivée le 07 Février 2019.

ASI BLARU --- VETERANS D4A MEULAN/BLARU du 24 Février 2019 le 07 Février 2019.

C.S. ACHERES — VETERANS D4A ACHERES 12/SERBIE MEZIERES 11 du 10 Mars arrivée le 12 Février 2019.

VERSAILLES JUSSIEU AS — VETERANS D3A AUBERGENVILLE/ VERSAILLES JUSSIEU AS du 17 Mars arrivée le 08 Février 2019.

CONFLANS F.C. — U17 D2 A ST GERMAIN LAYE/CONFLANS F.C. du 17 Mars 2019 arrivée le 07 Février 2019.

CONFLANS F.C. — U17 D2 A VILLENNES ORGEVAL/CONFLANS F.C. du 31 Mars 2019 arrivée le 08 Février 2019.

USM VIROFLAY — SENIORS FEM COUPE DES YVELINES TRAPPES ETOILE SPORT/USM VIROFLAY du 30 Mars 2019 arrivée le 11 Février 2019.

USM VIROFLAY — SENIORS FEM D1 USM VIROFLAY / TRAPPES ETOILE SPORT du 25 Mai 2019 arrivée le 11 Février 2019.

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

AS FONTENAY LE FLEURY --- VETERANS D3A RAMBOUILLET YVELINES 11/FONTENAY LE FLEURY 11 du 17 Février 2019 arrivée le 11 Février 2019.

AS BOIS D'ARCY FOOTBALL — VETERANS D4B BUC FOOT AO 12/BOIS D'ARCY 13 du 24 Février arrivée le 11 Février 2019.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenus de faire rapidement un rapport sur les incidents, et/ou exclusions survenant pendant une rencontre et de le transmettre au district avant le mardi midi suivant le match.

De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.

Nous vous rappelons qu'un malus sera appliqué pour toute absence de rapport et toute absence non excusée à une convocation en commission.

SENIORS

D6-B DU 10/02/19

20489357 FEUCHEROLLES USA 1/LECHESNAY 78 FC 3

La Commission de District de l'Arbitrage demande à M. **CAMARA Moussa** de bien vouloir transmettre un rapport d'explication sur les raisons de son absence au match .

Au plus tard pour le Mardi 26 Février 2019 à 12h.

M. BLOND Benjamin

La Commission de District de l'Arbitrage demande à M. **BLOND Benjamin**, arbitre DYF un rapport afin d'expliquer le motif de son indisponibilité jusqu'au 31 Août 2019.

Au plus tard pour le Mardi 26 Février 2019 à 12h.

RECEPTION DE RAPPORT SENIORS

D6-B DU 10/02/19

20488912 VAUXOISE 1/VILLENNES ORGEVAL 2

Réception du rapport de M.**BENTCHAKAL Mustapha**, arbitre stagiaire DYF concernant la rencontre précitée.

La Commission prend note.

REPRISE DE DOSSIER VETERANS

D4-B DU 02/12/19

20490500 HOUILLES SO 12 / VERSAILLES ESTRELA 11,

Suite au mail en date du 3 décembre 2018 de M.VILAS Armando de Jésus, délégué sur la rencontre, indiquant que suite à un dysfonctionnement de la tablette, une feuille de match papier a été établie.

Vu que M.VILAS explique dans son mail et dans son rapport que les dirigeants du club de HOUILLES SO n'ont pu présenter aucune licence lors de l'établissement de la feuille de match.

Vu que M.BALTHAM Reda, arbitre de la rencontre, explique dans son rapport que les dirigeants du club de HOUILLES SO ont présenté un listing des joueurs comportant des photos.

La Commission ayant besoin de plus de précisions sur les faits incriminés afin de statuer en toute connaissance de cause.

Ayant réglementairement convoqué en sa séance restreinte du 12 février 2019.

Présents :

M.VILAS Armando de Jésus, licence 2543832393, délégué (ESTRELA VERSAILLES).

M.GAMA MARTINS Patricio, licence 2388073373, capitaine de l'équipe ESTRELA VERSAILLES.

M.MOTA Joao, licence 2300696872, capitaine de l'équipe HOUILES SO.

Absents excusées :

M.MANGANA Manuel, délégué de HOUILLES SO M.MARTINO Miguel, arbitre assistant de HOUILLES SO M.DA SILVA Victor, arbitre assistant de VERSAILLES ESTRELA. Absent non excusé :

M.BALTHAM Reda. arbitre DYF.

La Commission donne lecture du contenu des pièces versées au dossier.

Après avoir entendu en leurs explications les personnes présentes. Considérant qu'il est établi que suite à un dysfonctionnement de la FMI, il a été décidé de remplir une feuille de match papier.

Considérant que seuls les dirigeants du club d'ESTRELA VERSAILLES ont été à même de présenter les licences dématérialisées via l'outil « Footclubs Compagnon ».

Considérant que le capitaine de l'équipe de HOUILLES SO a indiqué qu'il ne savait pas quel document avait été présenté par ses dirigeants pour remplir la feuille de match, étant donné qu'il s'échauffait.

Considérant que le Capitaine de l'équipe d'ESTRELA VERSAILLES a indiqué qu'il n'avait pu réaliser aucun contrôle visuel concernant les joueurs du club de HOUILLES SO, étant donné qu'aucun support comportant des photographies ne lui avait été présenté.

Considérant que lorsque qu'une feuille de match papier est utilisée en dehors de la FMI, les dispositions 1.05 et 1.06 de la Loi 3 du Football et ses règles prévoient l'utilisation de l'outil « Footclub Compagnon » ou à défaut les demandes de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical document complétée ou un certificat médical de non contre indication à la pratique du football.

Considérant que l'article 8 du Règlement Sportif du District des Yvelines relatif à la vérification des licences prévoit la même chose.

Après en avoir délibéré hors la présence des personnes convoquées, la Commission de District de l'Arbitrage décide de mettre en délibéré sa décision, dans l'attente de pouvoir entendre M.BALTHAM Reda, arbitre DYF.

La commission convogue M.BALTHAM le 26 février 2019 à 19h30.

RAPPEL AUX ARBITRES DYF

Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre.

Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie

« observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km

Egalement en cas de match non joué pour quelques raisons que ce soit seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon ils ne pourront prétendre à être indemnisé

Pour la FMI nous vous rappelons la procédure que dans les cas où un joueur prend 2 avertissements il est impératif de le signaler dans les observations d'après match (sans obligation de faire un rapport), si cette information n'est pas présente, cela fera l'objet d'un malus.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 18 février 2019

Présents: Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BALTHAM, BOIVIN,, CORNUAULT,.INACIO, LOUVEL, PEDRO, VIMONT.

Absents excusés: MM. DUTACQ, NOYELLE,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ARBITRAGE

La Commission met à votre disposition un diaporama récapitulant les lois du jeu Football Animation pour que vous puissiez former en interne le maximum de personnes souhaitées. De plus, ce diaporama peut s'accompagner de vidéo et de mises en situation, si vous souhaitez en bénéficier en complément du diaporama, merci d'en faire la demande par mail à l'administration.

PLATEAUX U7

4ème phase

Les inscriptions pour les plateaux de la 4ème phase (23/03 au 18/05) sont désormais closes. Pour voir la liste définitive des inscrits : Cliquez ici

Nous vous demandons la plus grande attention afin de vérifier que les inscriptions réalisées correspondront bien à la réalité du terrain. Toute demande complémentaire après le 22 février pourra être sanctionnée par la Commission.

<u>Demande après clôture des inscriptions (pris note par la Commission)</u>

MORAINVILLIERS SLC COIGNIERES FC

PLATEAUX U9

4ème phase

Les inscriptions pour les plateaux de la 4ème phase (30/03 au 08/06) vous ont été envoyées la semaine dernière. La date butoir a été fixée au vendredi 15 février 12h00. Pour voir la liste des inscrits : Cliquez ici

La Commission vous informe, qu'étant donné que 5 dates seront à programmer et que la 4ème phase se déroulera dans un climat plus clément, elle désignera chaque club au moins une fois site d'accueil. Merci donc de proposer des dates d'accueil possible sur vos inscriptions. A défaut, la Commission pourra vous désigner site d'accueil.

Plateaux

Le dernier plateau de la 3ème phase se déroulera le samedi 16 mars. Pour en savoir plus : **cliquez ici**

Courriers

LA VESGRE AS

Le club demande la possibilité de rencontrer de nouvelles équipes sur la 4ème phase.

La Commission prend note.

CATEGORIE UII

Challenges Plateaux U10-U11 - Rappel

Le samedi 2 février était une journée de Challenges Plateaux U10-U11. De nombreux plateaux ont été reportés, voici ci-dessous les dates de reports de ces plateaux :

Pour plus d'informations : Cliquez ici

Challenge U11 - A jouer le samedi 23 février

004: MARLY LE ROI US (PLAISIROIS FO, VAUXOISE, BOUGIVAL)
Stade du Chenil à 104h5.

008: BOUAFLE FLINS (ST GERMAIN, BAILLY, CHATOU)

Demande du club de BOUAFLE FLINS ES pour reporter ce plateau en raison d'une participation à la Youth Cup en Italie le même jour.

La Commission, dans un premier temps s'étonne ne pas avoir été mis au courant de cette participation à un tournoi à l'étranger, afin que celle-ci puisse être validée par la LPIFF comme il se doit. De plus, elle regrette le timing de cette demande, sachant que le report du plateau a été annoncé il y a deux semaines.

La seule possibilité qui existe est un accord écrit des 3 clubs visiteurs pour reporter ce plateau au samedi 9 mars, accord à fournir avant le jeudi 21 février à 12h00, sinon le plateau restera maintenu au 23 février.

Challenge U11 - A jouer le samedi 9 mars

002: MESNIL ST DENIS (FONTENAY, MUREAUX, SARTROUVILLE) 003: CELLOIS CS (MANTOIS 78 FC, ROSNY CSM, LIMAY ALJ) 005: ELANCOURT OSC (VOISINS FC, VIROFLAY, CONFLANS FC) 006: GUYANCOURT ES (MONTIGNY, BOIS D'ARCY, VELIZY)

Courriers

Par année poules D1/D2: NEAUPHLE PONT. RC 2 & 12

Accord du club de NEAUPHLE pour évoluer hors critérium.

La Commission prend note et vous rappelle que vous devrez prévenir les clubs adverses que vous pourrez effectuer les rencontres apparaissant au calendrier.

En cas de nouveau forfait, le forfait général sera définitif.

2 équipes poule B2 du 23/03/19

57910: PORT MARLY CS 2 / MAULOISE US 2

Demande du club de PORT MARLY pour reporter cette rencontre en raison d'un évènement au collège ce jour là.

La Commission, compte tenu que le club nous prévient suffisamment à l'avance, reporte la rencontre. Si vous souhaitez la rejouer, merci de vous mettre d'accord entre vous pour une nouvelle date.

ROSNY CSM

Le club s'excuse de l'envoi tardif de feuilles de matches U11, La Commission prend note.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Courriers

Poules A du 23/02/19

59863/59807 : VELIZY ASC 1 11 / HOUILLES AC 1 11

Demande du club de VELIZY ASC pour reporter ces rencontres en raison des vacances scolaires.

La Commission, demande l'accord écrit du HOUILLES AC avant

le jeudi 21 janvier 12h00.

CATEGORIE U12-U13

Courriers

ESSARTS LE ROI AGS

Le club nous informe que son terrain était fermé le samedi 26 janvier dernier et s'étonne des rappels de feuilles de matches pour cette date. La Commission vous rappelle, que le club doit préciser en cas d'arrêté municipal de fermeture de son terrain, la liste des rencontres concernées qui doivent être annulées. Nous avons bien reçu l'arrêté municipal, mais aucun mail du club précisant que des rencontres U9 & U13 étaient annulées. d'où les rappels.

Par année poule A1 du 09/02/19

55367: HOUILLES SO 1/CROISSY US 1

La Commission, prenant connaissance des observations d'après matches mentionnées sur la feuille de match et transmet à la commission de discipline.

Festival Foot U13 - Rappel

Le samedi 2 février était une journée de Challenges Plateaux U12, U13. De nombreux plateaux ont été reportés, voici ci-dessous les dates de reports de ces plateaux :

Pour consulter le tirage et les informations correspondantes : Cliquez ici

Plateaux à jouer le samedi 23 février

203: PLAISIROIS FO (TRAPPES ES, YVELINES US & MAGNY)

208: BOUAFLE FLINS ES (BAILLY NOISY SFC)

209: MAUREPAS AS (HARDRICOURT-MEZY, ELANCOURT OSC)

210 : MARLY LE ROI US (ST GERMAIN FC)

Plateaux à jouer le 9 Mars

204 : GARGENVILLE (VOISINS FC, MAGNANVILLE FC)

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Courriers

Poule Promotion U13 du 09/02/19

59424: PLAISIROIS FO 2 / CARRIERES S-S US 1

Le club de PLAISIROIS FO nous informe d'un problème au moment de transmettre la FMI.

La Commission vous demande de nous confirmer le score de la rencontre pour le lundi 25 février à12h00 au plus tard.

Poule Elite U12 du 23/02/19

59498: RAMBOUILLET FC 11 / PARIS-SG FC 12

La Commission prenant connaissance du rapport du club de RAMBOUILLET FC concernant le déroulement de la rencontre et

la non utilisation de la FMI, demande un rapport au club du PARIS SAINT GERMAIN FC concernant la non utilisation de la FMI et la participation de ses joueurs.

Poule Elite U12 du 23/02/19

59487: ST GERMAIN FC 11 / TRAPPES ES 12

Demande du club de ST GERMAIN FC pour reporter cette rencontre en raison d'une participation au Festival Foot U13 à cette date.

La Commission ne peut donner suite à votre demande, les équipes engagées en Festival Foot U13 sont les n°2 & 3, non concernées par le Critérium Espoir.

Poule Elite U12 du 23/02/19

59285: ST GERMAIN FC 1 / SARTROUVILLE FC 1

Demande du club de ST GERMAIN FC pour reporter cette rencontre en raison d'une participation au Festival Foot U13 à cette date.

La Commission ne peut donner suite à votre demande, les équipes engagées en Festival Foot U13 sont les n°2 & 3, non concernées par le Critérium Espoir.

Poule Elite U13 du 23/02/19

59287: YVELINES-MONTFORT 1/HOUILLES AC 2

La Commission reporte le match au 06/04 YVELINES-MONTFORT étant engagé sur un plateau de Festival Foot reporté. (sous réserve de la qualification de l'équipe d'YVELINES US pour la finale).

Poule Elite U12 du 23/02/19

59471: MANTOIS FC 12 / CARRIERES SUR SEINE 11

Le club de CARRIERES SUR SEINE demande un report de date en raison des vacances scolaires;

La Commission demande l'accord de MANTOIS FC 12 avant le jeudi 21 février 12h00.

Jufractions

Article 17 du Règlement de la Compétition Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé Malus : -1pt au classement de la 2ème phase Rencontres du 16/02/19

CHESNAY 78 FC 11 VELIZY ASC 11 VOISINS FC 1

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 18 février

FORFAIT AVISE

U13

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 16/02/19

56023: ST ARNOULT FC 1

2ème forfait : 21,50€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 16/02/19

56114: ST ARNOULT FC 2

FORFAIT NON AVISE

U11

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 09/02/19

58667 : RAMBOUILLET FC 3 57273 : MUREAUX OFC 12

U13

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 09/02/19

55602 : MARLY LE ROI US 2 55722 : MARLY LE ROI US 12 55603 : VIROFLAY USM 2

> 2ème forfait : 21,50€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 09/02/19

55723 : VIROFLAY USM 12

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

IJ7

ANNULATION AMENDE YF N°1597

850121 : HOUILLES AC2

Amende après rappel au club d'accueil : 20€ (Annexe 2 RS DYF) Plateaux du 02/02/2019

850 102: CROISSY US (VIROFLAY, POISSY, CHAVENAY)

850 103 : JUZIERS FC (ST MARTIN, VAUXOISE, AUTEUILLOIS, FONTENAY ST PÈRE)

850 109: EPONE (MANTES LA V, GUERVILLE, BREVAL)

U9

ANNULATION AMENDE YF N°1598

860 108: ROSNY CSM (BONNIERES , MAGNANVILLE)

1er rappel Plateaux du 09/02/19

870 118 CARRIÈRES GRÉ - ESSART LE ROI - NEAUPHLE PONT 860 103 MÉZIÈRES AJSL - HOUDANAISE RÉGION - MANTOIS 78 860 104 CONFLANS PLM - CONFLANS FC - ECQUEVILLY - MEZY/ HARDRICOURT US

860 111 ST CYR - MONTIGNY LE BX - VILLEPREUX FC

U8/U9 ESPERANCE

1er rappel Plateaux du 09/02/2019

Feuille récapitulative

1819705 : MONTIGNY LE BX AS 1819706 : SARTROUVILLE FC

Fiche équipe

1819701 : VERSAILLES 78 FC

1819202: TRAPPES ES / BAILLY NOISY FC

1819705: MONTIGNY LE BX AS

PLATEAU 1819701

Merci au club de Versailles 78 FC de nous renvoyer une fiche équipe avec liste joueurs correcte et complète. (4 équipes présentes, seules les équipes U9 sont renseignées).

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

1er rappel Rencontres du 09/02/2019

1 équipe

Poule A

58419: AUTEUILLOIS AS1 / TRIEL AC3

2 équipes.

Poules A1/A2

57584 / 57688 : MANTES LA VILLE / VAUXOISE 57586 / 57690 : ISSOU AS / MEZIERES AJ

Poules B1 / B2

57794 / 57898 : ETANG SAINT NOM / VERNOLITAINE

Poules C1 / C2

57998 / 58102 : COIGNIERES FC / VALLEE 78 FC 58003 / 58107 : SAINT CYR AFC / ST ARNOULT FC78

Par année

Poules A1/A2

56774/56878: LIMAY ALJ / ACHERES CS

56780/56884: CARRIERES GRESILLON / CHANTELOUP LES

VIGNES

Poules D1 /D2

57375/57483: VERSAILLES 78FC / MAUREPAS

U13

ANNULATION AMENDE YF N°1598

56207 / 56342 : ROSNY CSM 2 3 / BUC FOOT AO 2 3

1er rappel Rencontres du 09/02/2019

1 équipe

Poule A

 $56487: \mathsf{MANTES}\ \mathsf{LA}\ \mathsf{VILLE}\ \mathsf{FC}\ \mathsf{1}\ \mathsf{/}\ \mathsf{MESNIL}\ \mathsf{LE}\ \mathsf{ROI}\ \mathsf{A.S.}\ \mathsf{1}$

56493: TRIEL AC 1 / GUERNOISE ST MARTIN 1

2 équipes.

Poules C1 / C2

56217 / 56352 : MUREAUX O.F.C./ VERSAILLES 78 FC

Poules C2

56347: LIMAY ALJ 4 / CHESNAY 78 F.C. 3

<u>PAR ANNÉE</u>

Poules A1 / A2

55354 / 55484 : MANTOIS 78 FC / CELLOIS CS.

MATCHES A PROGRAMMER

U12-U13 ESPOIR

59626: YVELINES/MONTFORT 11 / SARTROUVILLE FC 11

13

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 14 Février 2019

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

Dans le cadre de la 6ème édition de **Mesdames Franchissez la Barrière**, nous vous informons qu'une réunion sera mise en place le **Samedi 16 Mars 2019 à Gargenville.**

L'objectif est de sensibiliser les femmes dont celles proches de votre Club aux différents rôles qu'elles pourraient jouer au sein des Clubs de football.

Cette matinée permettra, dans un premier temps, un partage d'expériences avec des femmes jouant déjà un rôle dans leur club ou les instances du football. Dans un second temps les participantes pourront aider à l'organisation de notre plateau Fillofoot et U11F qui se déroulera en parallèle.

Nous vous rappelons que cette réunion n'est pas une formation mais plutôt une sensibilisation. La formation sera sans doute la prochaine étape de cette réunion.

Nous souhaitons mettre particulièrement l'accent sur vos licenciées U16F à SENIORS F qui évoluent dans nos championnats et qui pourraient être intéressées pour s'impliquer davantage dans votre club.

Merci donc de communiquer auprès de vos joueuses et aussi des femmes accompagnants vos jeunes pousses (joueuses comme joueurs) de cette réunion pour qu'elles puissent découvrir d'autres facettes de ce football.

Afin de prévoir une estimation du nombre de participantes merci de nous indiquer le nom et prénom des personnes présentes sur cette matinée pour le vendredi 1er mars 2018 au plus tard.

PLATEAU URBAN SOCCER UI IF

Le 5ème plateau des U11F à 5 aura lieu le Samedi 9 Mars 2019 à l'URBAN SOCCER de Guyancourt.

Il reste des places pour cette matinée alors n'hésitez pas à vous inscrire par mail **avant le Vendredi 1er Mars 2019.**

Ci-dessous les clubs inscrits à ce jour et le nombre d'équipes:

MANTOIS 78 FC (1)
POISSY AS (3)
ROSNY SUR SEINE CSM (1)
VOISINS FC (1)

FESTIVAL FOOT UI3F

La Commission du Football Féminin demande des explications aux clubs suite à leur absence au plateau du 09/02/19, **pour le Lundi 25 février**:

LES MUREAUX OFC GUYANCOURT ES

PARIS LADIES CUP U16F

Le week-end du 12 Janvier 2019 a eu lieu la 1ère journée de la phase pré-qualificative départementale du 78 au tournoi « PARIS LADIES CUP 2019 ».

Les équipes de POISSY, PARIS ST GERMAIN, GYANCOURT ES et TRAPPES ES participeront au plateau final départemental le Samedi 23 Février 2019 à Fourqueux, début du plateau 16H00.

L'équipe qualifiée participera à la phase finale de ce tournoi à Paris du 6 au 8 Juin 2019, au début de la Coupe du Monde Féminine de Football.

FORFAITS NON AVISES

(11 €d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F IER FORFAIT

CRIT U16F À 7 POULE B DU 16/02/2019 21276079 CARRIERES S/SEINE US

MATCH À JOUER PROCEDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, <u>les deux clubs</u> doivent avoir convenu d'une nouvelle date de report et avoir répondu <u>AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI</u>.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne <u>match</u> perdu aux deux équipes.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 15/02/2019

COMMISSION RESTREINTE

La Commission de District du Football Diversifié rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

 Avisé
 50,00 €

 Non Avisé
 100,00 €

 Forfait en cours de plateau
 150,00 €

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La demi-Journée de l'Esprit Sportif des clubs de critérium FUTSAL U12-U13 initialement fixée au Dimanche 23 décembre 2018 est reportée à une date ultérieure.

COUPE DES YVELINES FUTSAL

SENIORS

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE

GYMNASE CHRISTIAN MARTY 17 RUE ROBERT ESNAULT PELTERIE 78117 TOUSSUS LE NOBLE DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A 9H00

Responsable: Jean Pierre LEDUC 06 25 65 32 11

POULE UNIQUE

CARRIERES GRESILLONS AS FONTENAY LE LEURY AS MESNIL ST DENIS ASL ST CYR AFC ST GERMAIN EN LAYE FC TOUSSUS ASC VOISINS FC

U17

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE

GYMNASE DU COSEC 16 BD DE LA PAIX 78100 ST GERMAIN EN LAYE SAMEDI 9 MARS 2019 A 13H00

Responsable: Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE A

ST GERMAIN EN LAYE 1 FOURQUEUX OMS 2 CROISSY US 1 FC LEONES 1 **POULE B**

ST GERMAIN EN LAYE 2 FOURQUEUX OMS 1 POISSY AS1 VIROFLAY USM 1

U15

PLATEAU DE TRAPPES

GYMNASE BROUSTAL 6 AVENUE L.V. BEETHOVEN 78190 TRAPPES

SAMEDI 23 FEVRIER 2019 A 8H00

Responsable: Jean-Pierre LEDUC 06 25 65 32 11

POULE A

MAGNY 78 FC 1 FONTENAY LE FL. 2 RAMBOUILLET YV. 1 VERSAILLES 78 FC 2 POULE B

MAGNY 78 FC 2 FONTENAY LE FL. 1 RAMBOUILLET YV. 2 VERSAILLES 78 FC 1

PLATEAU DE TRAPPES

GYMNASE BROUSTAL 6 AVENUE L.V. BEETHOVEN 78190 TRAPPES

SAMEDI 23 FEVRIER 2019 A 13H00

Responsable: Jean-Pierre LEDUC 06 25 65 32 11

POULE A
ST CYR AFC 1
ST QUENTIN YV. 1
VIROFLAY USM 1

HOUDANAISE REG. FC 1

POULE B ST CYR AFC 2 ELANCOURT OSC 1 VELIZY ASC 1 HOUDANAISE REG. FC 2

PLATEAU DE LIMAY

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF G. MOQUET RUE CHARLES TELLIER 78250 LIMAY

DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A 9H00

Responsable: Jean-Marc RUBANY 06 29 09 88 84

POULE A

LES NOMADES FUTSAL 1

BOUAFLE-FLINS ENT 2

LES MUREAUX OFC 1
AUBERGENVILLE FC 2

POULE B

LES NOMADES FUTSAL 2

LIMAY ALJ 1

BOUAFLE-FLINS ENT 1 LES MUREAUX OFC 2 AUBERGENVILLE FC 1

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

GYMNASE BESSON 7 RUE ETIENNE-JULES MARAIS 78390 BOIS D'ARCY

DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A 13H00

Responsable: Nathalie PASIERB 06 35 56 69 31

POULE UNIQUE

CARRIERES GRESILLONS AS 1 CARRIERES GRESILLONS AS 2 CROISSY US 1 CELLOIS CS 1 MONTESSON US 1

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE

GYMNASE DU COSEC 16 BD DE LA PAIX 78100 ST GERMAIN EN LAYE SAMEDI 9 MARS 2019 A 8H15

Responsable : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE UNIQUE

ST GERMAIN EN LAYE 2 ST GERMAIN EN LAYE 1 CARRIERES S/SEINE US 1 CARRIERES S/SEINE US 2 POISSY AS 1

PROCHAINE RÉUNION VENDREDI 1 MARS 2019 A 18H30

DATE ET LIEUX DES DEMI-FINALES

A NOTER QUE POUR LES DEMI-FINALES LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE SERA UTILISEE

SENIORS: 10 MARS 2019 à ST GERMAIN EN LAYE

 U17:
 7 AVRIL 2019 à VERNEUIL

 U15:
 31 MARS2019 à ST CYR

 U13:
 21 AVRIL 2019 à BOIS D'ARCY

 U12:
 20 AVRIL 2019 à BOIS D'ARCY

COMITÉ DE DIRECTION

Réunion du Mercredi 30 Janvier 2019

Présidence: M. Jean-Pierre MEURILLON

<u>Présents</u>: Mmes Sandrine SANCHEZ, Josiane JOURDAN,

Valérie TARDIVEL, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Gérard DACHEUX, Laurent HOUIN, Mustapha JINAMI,

Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI,

Excusés: Mme Fatna JDAINI, MM. Yves AVOIRTE,

Jean VESQUES.

M. Philippe DEBEAUPUIS, Président de la Commis-

sion de District de l'Arbitrage,

Assistent: M. William MARISSAL, Directeur

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique

Départemental

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 12/12/2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 12/12/2018 a été transmis, le 14/1/2019, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 594 du journal numérique « Yvelines Football », du 15/1.

Il est adopté à l'unanimité.

2/ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- √ le 14/12, au siège du District : Réunion des Référent(e)s Techniques Clubs, des Educateur(trice)s et des « Tuteur(trice)s »
- √ le 16/12, au HAVRE, au titre du 1^{er} Tour Fédéral de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, le F.C. MANTOIS 78 (Régional 2) s'est qualifié en éliminant le C.S.S.M. LE HAVRE (Régional 2 -Ligue de Normandie) par 3 buts à 2.

Au titre des 32^{èmes} de Finale, le F.C. MANTOIS 78 a, le 13/1, été éliminé par le R.C. LENS (Championnat National U 19), sur le score de 3 buts à 1.

Le Comité de Direction tient à exprimer au F.C. MANTOIS 78 ses très vives félicitations pour son excellent parcours en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, au cours duquel il a fait honneur au Football Yvelinois.

- √ le 17/12, au siège de la Ligue : Réunion en vue de l'organisation, par la Ligue, de la promotion de la Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 »
- √ Les Rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) et du Club Asso Emploi :
 - . le 18/12, à VELIZY-VILLACOUBLAY, sur le thème : « Qu'en estil du R.G.P.D. (Règlement général sur la protection des données) pour les associations ? »
 - . le 18/1, à TRAPPES, sur le thème : « Le sport féminin est-il tout rose ? Réflexions sur les stéréotypes de genre »
 - les 21 et 28/1, à TRAPPES, sur le thème : « L'essentiel de la comptabilité associative » (pour les dirigeants et bénévoles d'associations du secteur sport)
 - . le 29/1, à FEUCHEROLLES, sur le thème: « Le service civique »
- √ le 20/12, au siège du District : Remise de la dotation au titre de l'Opération « 10 000 ballons pour les clubs », où la Ligue de Paris-lle de France, dans le cadre de la convention passée avec la Région, offre des ballons aux clubs en fonction du nombre de leurs licenciés U 6 / U 13 garçons.

Il s'agit, pour les Yvelines de 1 305 ballons et de 167 filets à ballons, destinés à 110 clubs.

Une seconde date de remise a ensuite été fixée, le 24/1/2019.

- √ le 7/1, au siège du District : Vœux aux Commissaires du District
- √ le 8/1, au siège de la Ligue : Réunion du Groupe de travail constitué par la Ligue à propos de la Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 »
- √ le 14/1 : Vœux et Soirée des Commissaires de la Lique
- √ le 12/1, à CLAIREFONTAINE : Rencontre de concertation des membres du Comité de Direction avec les Présidents des clubs Yvelinois
- √ le 12/1 : L'A.S. NOMADES FUTSAL s'est qualifiée en Coupe Nationale Futsal en éliminant le TOUSKAROT CERGY par 4 buts à 2.

Au titre des 32^{èmes} de Finale de la Coupe Nationale Futsal, l'A.S. LES NOMADES FUTSAL (D 1 Yvelines) recevra, le 9/2, l'A.S. BAGNEUX FUTSAL (Champ. de France Division 2)

- √ le 21/1, à BRETIGNY SUR ORGE : Réunion des Présidents de District Franciliens
- √ le 21/1, au siège de la Ligue : Remise de dotations de matériel pédagogique aux Sections Sportives Scolaires
- √ le 26/1, au Sénat: Colloque « Les Semeuses de la République » (cf. ci-après le point N° 11)
- $\sqrt{}$ le 28/1, au siège de la Ligue : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

Enfin, la rencontre qui était prévue le mardi 29/1 avec une délégation fédérale, pour la signature des Conventions d'objectifs et de la Convention relative à l'Equipe Technique Régionale (E.T.R.) a été reportée.

3 / MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION ET DU BUREAU

Le Comité prend acte de la démission du Dr Daniel BISSONNET de ses fonctions de membre du Comité de Direction et de celle de M. Christian MEYER, qui a décidé de quitter la région lle de France, de ses fonctions de Trésorier Général Adjoint et de membre du Comité de Direction.

Il est prévu que leur remplacement au sein du Comité soit proposé lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour compléter le Bureau, le Comité **procède à l'élection de Mme Valérie TARDIVEL en qualité de Trésorière Générale Adjointe.**

4 / NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019

Le Comité procède aux nominations suivantes :

COMMISSION INFORMATIQUE

M. Robert NOEL, membre stagiaire
M. Luis GOMES PEDRO
M. Jean-Pierre PLANQUE

DELEGUE

M. François BERC

5 / LA RENCONTRE MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION / PRESIDENTS DES CLUBS YVELINOIS, DU 12/1/2019, A CLAIREFONTAINE

Le Président Jean-Pierre MEURILLON tient tout d'abord à exprimer les vifs remerciements du District à toutes celles et à tous ceux qui ont permis que cette importante rencontre puisse se tenir dans les meilleures conditions.

153 clubs ont été invités à participer, le 12/1, à CLAIREFONTAINE, à la rencontre entre les membres du Comité de Direction du District et les Présidents des clubs Yvelinois, mais 60 (soit 39,22 % des clubs) n'ont même pas répondu.

Sur les 82 clubs qui s'étaient inscrits (soit 53,59 %), 13 se sont ensuite excusés et 13 n'étaient pas présents sans même s'excuser, ce qui fait que seulement 56 clubs (soit 36,60 %) ont participé à cette concertation ...

Il s'agissait avant tout d'écouter les Présidents de clubs sur 6 thèmes les concernant très directement et comme annoncé, il a été établi une synthèse de ce qui est ressorti des différents ateliers qui se sont succédé, synthèse qui est communiquée ce jour aux membres du Comité de Direction et qui fera l'objet très prochainement d'une diffusion vers les clubs.

Les thèmes étaient les suivants :

- . La réforme des catégories de jeunes Les conséquences et les questions
- . Le calendrier et les jours et horaires des matches
- . La police des terrains La prévention et la gestion des incivilités
- Utilisation de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education
- . La communication du District vers les clubs et des clubs vers le District
- . La représentativité des clubs lors des Assemblées Générales du District
- . Pour vous, à quoi sert le District ?

Des Groupes de travail vont maintenant être mis en place pour donner une suite concrète à ce qui a été une concertation fructueuse.

Dès le 12/1, certains Présidents de clubs s'étaient portés candidats pour faire partie de ces Groupes de travail et le District les remercie vivement par avance de leur concours.

Si d'autres Présidents de clubs se sentent intéressés par la réflexion à conduire, il suffit de le faire savoir rapidement au District.

S'agissant particulièrement de la **réforme des catégories de jeunes**, il est noté que le Comité de Direction de la Ligue a, lors de sa réunion du 28/1, pris acte des résultats de la consultation des clubs à propos du projet de création, à compter de la saison 2019 / 2020, d'une compétition U 20 / U 19.

Sur les 611 clubs identifiés et interrogés, 224 (soit 36,66 %) ont répondu à cette consultation, dont 43 clubs de Ligue et 181 clubs de District.

Le Comité prend connaissance des **résultats de ce sondage**, qui sont les suivants :

OUI NON

sur le principe de la création d'une compétition U 20 / U 19 :

4 % 46 %

. sur l'intention d'y engager une équipe :

47 % 53 %

. sur l'intention d'engager une équipe Senior supplémentaire :

7 % 63 %

La consultation du détail des résultats de la consultation, par tranche du nombre de licenciés et en distinguant les clubs de Ligue et les clubs de District, suscite quelques interrogations.

Il est donc décidé de procéder à ce sujet à une consultation des clubs Yvelinois concernés, dans le but de déterminer quelle devrait être l'offre de pratique que le District leur proposera.

Par ailleurs, il est indiqué qu'une réunion du Groupe de travail relatif aux catégories U 6 à U 13 ainsi qu'à la simplification de l'organisation du Football d'Animation est programmée le 6/2.

6 / LA TECHNIQUE

Le Comité est tout d'abord informé des conditions du renforcement de l'équipe technique du District, par le recrutement d'un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques » (C.T. D.A.P.) supplémentaire, adossé sur une aide pérenne de 20 000 € par saison, financée par la Fédération avec les retombées financières consécutives à l'augmentation du tarif des licences.

Il s'agit de Nicolas TEXIER, qui était Educateur Sportif Départemental et qui a été remplacé, à compter du 3/1/2019, par Karim CHOUIKA, lui -même remplacé par Marc-Antoine KELLER, à compter de la même date.

Cela a bien sûr conduit à un réaménagement, actuellement en cours, des attributions de plusieurs membres du personnel du District.

Puis, MM. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, et Gérard DACHEUX font un point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.

> FORMATIONS

√ Module U 9 spécifique féminin :

Ce module, qui était prévu les 23, 24 et 30/11 et 1^{er}/12, à TRAPPES, a dû être reporté aux 25 et 26/1 et 1^{er} et 2/2.

12 inscrites / 8 participantes effectives / 4 clubs

1ère soirée en salle uniquement, à cause de la neige.

√ Agenda:

- . Modules U 17-U 19 et Senior, du 11 au 14/2, en internat à CLAIREFONTAINE
- . Module Senior, les 25 et 26/2, à VOISINS-LE-BRETONNEUX (report des 30 et 31/10)
- . Certification C.F.F. 2 / C.F.F. 3, le 2/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- . Modules U 9 et U 11, du 26/2 au 1er/3, à SARTROUVILLE
- . Module Gardiens de but Découverte, les 8 et 9/3, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- . Module Futsal Découverte, le 9/3, à MANTES-LA-VILLE

√ Formation de Certificateurs, le samedi 2/2, à la Ligue de Parislle de France :

Il s'agit de la 2^{ème} session, après celle 6/12. Inscrits: K. HUE, G. GALANTI, Y. MESNIGE, A. MBIZI, C. DEVAS-CONCELOS et J. TRAN VAN, soit au total 15 salariés ou Commissaires

√ Formation de Formateurs, le samedi 9/3, à la Ligue de Paris-Ile de France :

Il s'agit de la 2^{ème} session, après celle du 29/10.

Inscrits: A. MBIZI et T. DUPONT, soit au total 12 salariés ou Commissaires

Il est rappelé que tous les participants obtiennent un agrément qui est valable 3 ans.

PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Détection U 13 G (nés en 2006)

Finale départementale le samedi 15/12 toute la journée à CLAIREFONTAINE

60 joueurs retenus licenciés dans 19 clubs Yvelinois.

Ateliers techniques / Tests / Matches

A l'issue du stage, 42 joueurs ont été retenus pour participer au concours d'entrée à l'I.N.F., le 1er/3, à CLAIREFONTAINE

2 séances de perfectionnement prévues les dimanches 27/1 et 10/2. La 1^{ère} séance a été reportée au 17/2, à l'ETANG LA VILLE.

√ Détection U 14 G (nés en 2005)

Match de préparation le mercredi 9/1, à CONFLANS SAINTE-HONORINE

Interdistricts le mercredi 16/1, à VELIZY-VILLACOUBLAY, face à la sélection des Hauts de Seine : défaite 3 buts à 0

2^{ème} rencontre initialement prévue le mercredi 23/1, à ERAGNY, face à la sélection du Val d'Oise, reportée au 6/2.

√ Détection U 15 G Futsal (nés en 2004)

Report de la date du 30/1 au 6/2, au gymnase Guimier, à MANTES LA VILLE.

2^{ème} rassemblement prévu le mercredi 20/2, avant l'Interdistricts du samedi 23/2, à GIF SUR YVETTE, face à la sélection de l'Essonne. Il est souhaité d'avancer la Coupe des Yvelines U 15 Futsal, pour permettre une observation des plateaux avant janvier.

À noter qu'il n'y a, cette saison, dans les Yvelines, que 5 joueurs U 15 et 16 joueurs U 14 licenciés Futsal.

√ Détection U 12 F (nées en 2007) et U 13 F (nées en 2006)

Début du Centre de perfectionnement le dimanche 17/2, à NOISY LE ROI

27 joueuses U 12 F, licenciées dans 9 clubs / 16 joueuses U 13 F, licenciées dans 5 clubs

√ Détection U 14 F (nées en 2005)

Le 1^{er} rassemblement prévu d'abord le 23, puis le 30/1, a été finalement reporté au 6/2, à SAINT-CYR L'ECOLE. Stage le samedi 23/2, à CLAIREFONTAINE (20 joueuses) Interdistricts (78 - 92 - 95), le jeudi 28/ après-midi, à VELIZY-VILLACOUBLAY.

7/ L'ARBITRAGE

 La Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) a, lors de sa réunion du 15/1, examiné la situation des Arbitres qui, à la date du 15/12/2018, n'avaient toujours pas satisfait à leurs obligations quant au contrôle des connaissances théoriques et au test physique.

Il est rappelé que le Règlement Intérieur de la C.D.A. prévoit :

- l'article 5, que :
- . les Arbitres et les Arbitres-Assistants ont obligation de passer le contrôle des connaissances théoriques à l'une des sessions organisées afin de demeurer désignables,
- . si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant ne s'est pas soumis au contrôle, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en Division inférieure en fin de saison. S'il ne peut être rétrogradé du fait de sa catégorie, il devra se présenter au 1^{er} contrôle théorique de la saison suivante pour devenir à nouveau désignable.

 l'article 6, que les Arbitres et Arbitres-Assistants ont obligation de passer le test physique à l'une des sessions organisées afin de demeurer désignables.

L'Annexe 2 audit Règlement Intérieur définit le type et les moyens des tests physiques, les modalités d'organisation et les obligations des Arbitres et décrit les conséquences, en cas d'échec ou de non-participation, ainsi que les incidences sur le classement de fin de saison pour les Arbitres.

Elle prévoit qu'au 15 décembre, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant devra (hors raisons médicales) avoir réussi le test physique de sa catégorie et que :

- dans le cas où, à l'issue des 3 sessions organisées, un Arbitre a échoué au test de sa catégorie mais qu'il a réussi le test d'une catégorie inférieure, il reste désignable mais au titre de la catégorie où il a réussi son test physique.
- dans le cas où, à l'issue des 3 sessions réalisées, un Arbitre n'a réalisé aucun minima, il n'est plus désignable jusqu'au terme de la saison et est rétrogradé en catégorie inférieure en fin de saison.

Le Comité note que la C.D.A. a, lors de sa réunion du 15/1, constaté que les 19 Arbitres suivants étaient, en application des dispositions précitées du Règlement Intérieur de la C.D.A., devenus réglementairement « non désignables » depuis le 15/12/2018 :

Arbitres ne s'étant pas soumis au test physique :

AIT LAABAR Mustapha O.F.C. LES MUREAUX JONASZIK Grégoire Junior A.S. CARRIERES GRESIL-LONS

Arbitres ne s'étant pas soumis au contrôle de connaissances théoriques :

Aucun Arbitre

AIT LAABAR Smail

Arbitres ne s'étant soumis, ni au test physique, ni au contrôle de connaissances théoriques :

O.F.C. LES MUREAUX

AMRIOUI Sofian A.S. MESNIL LE ROI BALTHAM SALAH Eddine AUBERGENVILLE F.C. **BOUILLON Valentin** SAINT-ARNOULT F.C. 78 DA COSTA Loïc U.S. MONTESSON FOOT-BALL **DERUEL Melissa** O.F.C. LES MUREAUX U.S. CARRIERES SUR **DUPONT Fabrice** SEINE **DURAND BLASCO Gabriel** F.C. PARIS SAINT-GERMAIN EL MASRAOUI Anass A.L.J. LIMAY E.S. TRAPPES **FADOUL Nabil** FOUGERAY Franck VOISINS F.C. GOMES JUNIOR Victor A.L.J. LIMAY

MBOUP Alassane MOKSIT Mourad NKOT BECTARTE Serge OUALI Yacine PIERRE Corentin

SARTROUVILLE F.C. C.S.M. ROSNY SUR SEINE F.C. MANTOIS 78 F.C. MAGNANVILLE VILLEPREUX F.C.

Les clubs auxquels ces Arbitres sont licenciés ont bien entendu été informés.

- La remise des Ecussons des Arbitres issus de la 1^{ère} session de formation, qui était initialement prévue le mardi 22/1, au siège du District, a dû, du fait des conditions atmosphériques, être reportée au mardi 12/2.
- Enfin, le Comité est informé de ce que les 24 élèves de la classe Foot Arbitrage du Collège Jules Verne, des MUREAUX, ont réussi leur examen théorique.

Ils vont donc devenir des « Très Jeunes Arbitres », au sens des dispositions de l'article 15 du Statut de l'Arbitrage.

Ils sera fait appel à eux lors des Finales Départementales du Festival Foot U 13. le samedi 6/4. à MAUREPAS.

La question est posée des moyens qui sont à mettre en œuvre pour qu'ils deviennent, lorsqu'ils auront atteint l'âge requis, des « Jeunes Arbitres » au sens du Statut de l'Arbitrage.

La Ligue sera interrogée à ce sujet, dès lors que les formations initiales d'Arbitres sont organisées sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

Il est en outre rappelé qu'il est espéré que la classe Foot Arbitrage du Collège Jules Verne, des MUREAUX, puisse obtenir le **statut de Section Sportive Scolaire.**

 Enfin, il est rappelé à nouveau la nécessité, pour la Commission de District de l'Arbitrage, de faire en sorte que les clubs soient mis à même de pouvoir remplir, en matière d'arbitrage, les obligations qui sont prévues par le Règlement du Challenge Espoir U 12 / U 13.

8 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, rappelle que **les relevés clubs** avaient été envoyés aux clubs sur leur messagerie @lpiff.fr. et que la date limite de paiement était fixée au 23/11/2018.

Le Comité avait, lors de sa réunion du 12/12, fait le point quant à la situation financière des clubs au regard du District et il avait constaté la non-régularisation de la situation de certains clubs, sans qu'ils aient demandé de délai ou même simplement pris contact avec le District.

51 clubs étaient alors concernés, pour une somme totale jugée anormalement élevée.

Il avait donc décidé, sous réserve d'une vérification de l'exactitude de la liste établie, de **mettre en œuvre la procédure de suspension** dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.

Cette procédure va maintenant être mise en œuvre à l'encontre des 21 clubs qui restent encore débiteurs à ce jour.

9 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Jean-Luc BOIVIN, Président de la Commission du Football d'Animation, fait part des difficultés qui sont rencontrées par la Commission pour ce qui concerne l'organisation des plateaux U 6 / U 7 et U 8 / 9

Il confirme par ailleurs qu'une réunion du Groupe de travail relatif aux catégories U 6 à U 13 ainsi qu'à la nécessaire simplification de l'organisation du Football d'Animation est programmée le 6/2.

10 / LE « LABEL JEUNES » ET LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

Les Labels de la saison 2017 / 2018

M. Ali SAHALI fait le point quant à la remise des dotations attribuées aux clubs lauréats du « Label Jeunes » de la saison 2017 / 2018,

Par ailleurs, les dotations attribuées aux clubs attributaires du Label des Ecoles Féminines de Football de la saison 2017 / 2018 ont été remises aux clubs par la Ligue, le 1^{er}/12, à Morfondé.

Il apparaît toutefois nécessaire de **valoriser l'attribution de ce Label** en procédant à une remise symbolique au sein de chaque club concerné.

Il y a donc lieu, dans ce but, de prendre contact avec les clubs concernés

La campagne de Labellisation de la saison 2018 / 2019

Il est rappelé que la date butoir de dépôt des dossiers, via Footclubs, était fixée au 31/1.

Le Comité prend acte de ce que la Commission Régionale de Labellisation qui s'est réunie le 21/1, a émis un avis favorable pour les clubs évoluant au **niveau national** (F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, F.C. VERSAILLES 78 et O.F.C. LES MUREAUX).

La validation des critères incontournables pour l'A.S. POISSY et le F.C. MANTOIS 78, pour le niveau Elite, sera soumise à la Commission Régionale du 27/5.

S'agissant des clubs de **niveau régional ou départemental**, il est noté qu'à ce jour (la date limite de dépôt des dossiers n'étant pas encore atteinte) :

pour le « Label Jeunes » :

- . 3 clubs ont déposé un dossier de candidature au « Label Jeunes » : RAMBOUILLET 78 F.C., A.S. MAUREPAS et A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX)
- . 11 clubs ont débuté partiellement la démarche : HOUILLES A.C. U.S. CROISSY. E.S. GUYANCOURT, A.S.C. VELIZY, A.S. CARRIERES GRESILLONS, C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE, U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE, F.O. PLAISIROIS, O.M.S. FOURQUEUX FOOT, MAGNY 78 F.C. et A.O. BUC FOOTBALL.

Tous les clubs ont bien sûr été invités à effectuer l'autodiagnostic de leur structure, afin d'évaluer leur capacité à obtenir la Labellisation.

25 clubs ont effectué cette démarche depuis le début de la campagne.

• pour la Labellisation des Ecoles Féminines de Football :

- . 4 clubs ont déposé un dossier de candidature à la Labellisation de leur Ecole Féminine de Football (RAMBOUILLET 78 F.C., F.C. VERSAILLES 78, A.S. MAUREPAS et CONFLANS F.C.)
- . 5 clubs ont débuté partiellement cette démarche : A.S. POISSY, A.S.C. VELIZY, C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE, A.S. MONTIGNY LE BRETONNEUX et MAGNY 78 F.C.

Tous les clubs ont bien sûr eu la possibilité d'effectuer l'autodiagnostic de leur Section Féminine, afin d'évaluer leur structure et leur capacité à obtenir la Labellisation.

Aucun autre club que ceux qui ont débuté la démarche de candidature n'a effectué d'autodiagnostic.

Enfin, il est rappelé que l'objet de la Labellisation est essentiellement d'inciter les clubs à se structurer et de valoriser, par l'octroi du Label et par leur évolution dans les différents niveaux du Label, les efforts qu'ils ont déployés dans ce but.

11 / LE FOOTBALL FEMININ

Le Comité fait tout d'abord le point quant au **Tournoi pré-qualificatif** de la « Paris LadiesCup 2019 » (U 16 F à 7).

La phase pré-qualificative a été organisée comme suit par la Commission du Football Féminin :

16 équipes étaient engagées, réparties en 4 plateaux de 4 équipes tirées au sort :

Poule A: F.C. RAMBOUILLET YVELINES, A.S. POISSY, C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et HOUILLES A.C.

19

Poule B: A.O. BUC FOOT, F.C. MANTOIS 78, F.C. PARIS SAINT-GERMAIN et F.C. REGION HOUDANAISE

Poule C: U.S. CARRIERES SUR SEINE, O.M.S. FOURQUEUX, F.C. VERSAILLES 78 et E.S. GUYANCOURT

Poule D: U.S. CHANTELOUP LES VIGNES, E.S. TRAPPES, A.L.J. LIMAY et F.O. PLAISIROIS

Les équipes de l'A.S. POISSY, du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, de l'E.S. GUYANCOURT et de l'E.S. TRAPPES se sont qualifiées et participeront au plateau final départemental, le samedi 23/2 (le lieu restant à définir).

L'équipe qui sera qualifiée participera à la phase finale de ce tournoi à PARIS, du 6 au 8/6/2019, à l'occasion du début de la Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 ».

Sont ensuite évoquées les actions de la Ligue dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 » :

- le Colloque « Les Semeuses de la République », le 26/1, au Sénat,

Dans la perspective de la Coupe du Monde Féminine, il s'est agi, au travers de ce Colloque, qui rassemblait différents élus, des acteurs et experts du football féminin, d'aborder la place des femmes dans le développement du football en France dans les années à venir et, comme par réciprocité, l'importance du football dans l'émancipation des jeunes filles, de tous les territoires, de toutes les conditions.

- le Tour Animation, au cours du 1^{er} semestre 2019, dans 15 villes Franciliennes (2 par département + Paris), visant à initier le public féminin des quartiers populaires à la pratique du football et par delà, promouvoir une approche de la citoyenneté et créer du lien social.

Organisation par la Ligue, les matinées du week-end ou du mercredi, au pied d'une cité (dans le cadre d'une aire de jeu type City Foot), aménagement d'un terrain de foot (structure gonflable) et mise en place d'animations (ateliers, jeux).

Autour du car podium aux couleurs du football féminin de la Ligue, aménagement d'un espace d'accueil (informations et distribution de goodies de la Coupe du Monde) et d'échanges (avec à chaque étape, la présence d'une joueuse du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN ou du PARIS F.C.).

- La « Paris LadiesCup 2019 »:

. le Tournoi « Clubs » U 16 F à 7

Le Tournoi International aura lieu du 6 au 8/6, avec la participation de16 équipes, dont 8 de clubs étrangers et 8 issues des tournois pré-qualificatifs organisés par les Districts.

. le Tournoi « Sélections », Tournoi International « Exhibition » U 16 F à 11aura lieu du 27 au 29/6, avec la participation de l'Equipe de France et de 3 sélections nationales, représentant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du nord ou latine.

- La Soirée des Étoiles Féminines

Organisée par la Ligue (sans doute en avril), cette soirée aura pour but de mettre en lumière le rôle des femmes dans la gestion et l'animation des clubs.

Dans ce but, la Ligue a demandé aux Districts de lui communiquer la liste des actrices du football dans les Yvelines (élues ou membres de Commissions).

12 / LES FORMATIONS DU DISTRICT

M. Jean-Loup LEPLAT, Président de la Commission Formation, fait le point sur les actions de formation au sein du District, à l'issue de la première partie de la saison 2018 / 2019, au cours de laquelle plusieurs impondérables ont perturbé la réalisation d'un certain nombre d'actions.

C'est ainsi que :

- le stage « Responsabilités et assurances sportives » programmé le 6/10 a été reporté sine die (1 seul inscrit),
- le stage « Le Président de club » programmé le 17/11 a été reporté à 2 reprises à cause des manifestations des « gilets jaunes », puis des conditions climatiques (26/1); une 3^{ème} date est proposée le 23/2,
- le départ du Comité de Direction du Dr. Daniel BISSONNET, qui assurait l'animation des sessions de formation aux « Premiers soins », pose bien sûr la question de son remplacement,
- il y a difficulté pour recomposer le groupe de formateurs liés au « Football d'Animation » et de connaître avec exactitude le contenu du programme fédéral relatif aux « Dirigeants du Football d'Animation »,
- certains stages de formation technique (Educateurs) ont dû être annulés ou reportés pour différentes raisons.

Il en résulte **quelques problèmes d'organisation**: disponibilité des formateurs et des salles de formation à de nouvelles dates de formation, logistique à assurer (diaporamas, reprographie de documents, réservations de restauration, de salles ou de terrains, ...).

A ce jour, les sessions de formation relatives aux « Responsabilités et assurances sportives » et au « Président de Club » ont été actualisées et proposées à la reprogrammation.

Concernant l'aspect relationnel avec les clubs, il importe de rappeler que le catalogue et le calendrier de toutes les formations du District pour la saison 2018 / 2019 ont été diffusés aux Dirigeants des clubs dès le 1^{er}/9, lors du Forum, puis publiés dans les médias du District.

Par ailleurs, le journal numérique et le site Internet du District annoncent par avance la tenue des sessions de formation, notice d'information à l'appui décrivant les objectifs et le contenu de chaque session, et définissent la procédure d'inscription. Le paradoxe est que si les Dirigeant des clubs Yvelinois se disent, en général, très demandeurs et intéressés par les formations mises en place par le District (« besoins de formation » réitérés lors de la rencontre avec les Présidents de clubs Yvelinois du 12/1, à CLAIRE-FONTAINE), peu de personnes s'inscrivent dans certains stages, voire sont absents le jour du stage, ce qui génère des frais pour le District (restauration, reprographie, etc.).

Ainsi, le stage de formation dédié au « Référent Prévention Sécurité », qui était programmé le samedi 29/9 n'a pas trouvé preneurs alors que paradoxalement, le 12/1, de nombreux Dirigeants ont confirmé l'existence de nombreuses difficultés liées à la police des terrains, à la sécurité, et aux responsabilités pesant de ce fait sur les clubs.

A l'inverse, certains stages de formations techniques ne peuvent accueillir toutes les personnes souhaitant s'y inscrire.

Une réflexion est donc à mener au sein de la Commission Formation, nécessitant la présence de tous les responsables pédagogiques et formateurs, portant sur :

- la détermination de la période propice pour organiser les stages (autres que « techniques » qui ont leur calendrier propre) : le samedi (journée entière ?, demi-journée ?), en semaine (créneau de 2 h le soir ? quel jour ? pour tenir compte du calendrier interne des clubs : entraînements, réunions des Dirigeants, etc.),
- l'éventualité de la mise en place du « e-learning », ce qui suppose la formation de formateurs adaptés à ce type de formation et la mise en œuvre de moyens techniques, matériels, horaires et financiers adaptés (la .F.F.F. ne s'y est pas essayée, pour l'instant ...),
- la détermination éventuelle d'autres formes d'expression et de présentation des sessions de formation (raffermissement de la formule de formation décentralisée maintes fois proposée aux clubs par le passé par le District, ...),
- le réexamen de la procédure d'inscription aux stages de formation d'Educateurs, dans la perspective de pouvoir accueillir le maximum de candidats,
- la création de nouveaux stages de formation souhaités par les Présidents des clubs le 12/1 (par exemple, une session spécifique de formation de Dirigeantes pour le football féminin) et la prise en compte des propositions d'amélioration formulées par ceux-ci, lorsque c'est réalisable et, par la même occasion, la révision et l'actualisation de tous les programmes de formation pour tenir compte du programme fédéral de formation des Dirigeants.

Une **réunion de la Commission Formation** du District, impliquant la présence de tous ses membres, sera donc programmée très prochainement.

13 / L'AIDE DE L'EX-CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S.) POUR 2019

Il est rappelé que la Loi de Finances pour 2019 a créé l'« Agence Nationale du Sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive », qui se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) et à divers services et Commissions de la Direction des Sports et de l'I.N.S.E.P..

Il est prévu qu'elle permette de garantir la collégialité nécessaire à la co-construction d'une dynamique commune respectueuse des politiques de chacun des acteurs du sport » (l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique).

Cette Agence, qui prendra la forme d'un Groupement d'Intérêt Public, sera opérationnelle au 1^{er} semestre 2019, **ce qui pose la question des aides que le C.N.D.S., qui va disparaître, accordait aux clubs et aux Comités Sportifs Régionaux et Départementaux.**

Cette Agence unique d'appui, de financement et d'évaluation assurera deux missions intimement liées, selon les vœux de la Ministre des Sports : la haute performance et le développement des pratiques.

La partie du développement des pratiques passera principalement par une action plus efficace vis-à-vis des publics et des territoires carencés, le soutien aux projets de développement fédéraux déclinés du niveau national jusqu'aux clubs, ainsi que par le financement d'initiatives portées par des associations non fédérales et d'équipements structurants.

Un Préfigurateur vient d'être nommé pour lancer sa construction en étroite collaboration avec les partenaires de l'agence. Il s'agit de M. Frédéric SANAUR, ancien Directeur général de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'Agence bénéficiera dans un premier temps des **financements publics issus du C.N.D.S.**, ainsi que du programme « Sport » destiné au financement des Fédérations et des travaux ultérieurs seront menés pour déterminer les conditions dans lesquelles des financements privés pourraient être mobilisés.

Il est prévu que la mise en place de cette nouvelle organisation sera progressive et concertée avec le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique et social.

Affaire à suivre donc ...

Par ailleurs, dans le N° 1 583 du journal numérique « Yvelines Football » du 16/10, le District avait donné connaissance aux clubs Yvelinois de la lettre ouverte de Mme Evelyne CIRIEGI, Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif d'Île de France (C.R.O.S.I.F.) à Mme la Ministre des Sports, pour, à la veille de l'examen du budget de son Ministère par l'Assemblée Nationale, exprimer avec le Comité National Olympique et Sportif Français

(C.N.O.S.F.), ses fortes inquiétudes et lui demander de soutenir le développement de la pratique sportive dans les territoires à hauteur des défis sociaux et sportifs, relevés au quotidien par le mouvement sportif.

Par lettre du 15/11, Mme Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports, a répondu que « le Ministère des Sports aura des moyens à la hauteur de ses ambitions ».

Cette lettre a été publiée dans le N° 1 595 du journal numérique « Yvelines Football » du 23/1/2019.

Enfin, Mme Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports, a annoncé tout récemment qu'elle espérait pouvoir présenter en 2019 une Loi sur le sport, devant permettre au mouvement sportif de devenir plus autonome et responsable, l'Etat passant quant à lui d'un rôle tutélaire à un rôle de partenaire et se consacrant plus encore à son rôle éducatif, d'ingénierie territoriale et à l'élaboration des politiques publiques.

Affaire à suivre également ...

14 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

Le District compte, au 30/1/2019, 40 679 licencié(e)s, soit 1 594 de plus qu'au 30/1/2018 (39 085).

L'augmentation du nombre des licencié(e)s Yvelinois atteint donc 4,08 %.

C'est le 23/12 que l'effectif des licencié(e)s du District pour la présente saison a atteint le chiffre symbolique de 40 000.

Et le hasard a bien fait les choses puisqu'en cette année de Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 », le 40 000^{ème} licencié (e) du District est une jeune joueuse, de catégorie U 16 F, **Aloïse DE LAFERRIERE**, licenciée à l'A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE.

On notera que c'est la 1^{ère} fois depuis la saison 2006 / 2007 que l'effectif des licenciés du District atteint ce chiffre de 40 000.

Aloïse sera fêtée le jeudi 7/2/2019, à l'occasion des tirages des Coupes des Yvelines, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Le record du nombre de licencié(e)s du District, qui remontait à la saison 2006 / 2007 (40 540 licencié(e)s), a été battu le 22/1/2019.

Nous fêterons donc également, le 7/2, le 40 541^{ème} licencié, celui qui a donc permis au District de battre le record de ses licenciés.

Il s'agit d'un jeune joueur, de catégorie U 13, **Yohan EDORH**, licencié à l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ 14,11 %), puisqu'on constate, au 30/1/2019, 2 119 licenciées, contre 1 857 au 30/1/2018 et 1 940 à la fin de la saison 2017 / 2018.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 1 650 licencié(e)s, soit + 10,07 %.

Le nombre des « **encadrants** » est en hausse (+ 2,67 %) au 30/1/2019 (4 348 contre 4 235 au 30/1/2018) dont + 2,63 % pour les Dirigeant(e)s et + 2,86 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, 39 818 licencié(e)s
- à la fin de la saison 2016 / 2017, 39 734 licencié(e)s
- à la fin de la saison 2015 / 2016, 38 643 licencié(e)s
- De son côté, la Ligue comptait au 24/1/2019, 271 813 licencié(e)s, soit 11 838 licencié(e)s de plus que la saison dernière à la même date (259 975).

L'augmentation globale est de 4,55 %.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, 267 958 licencié(e)s,
- à la fin de la saison 2016 / 2017, 268 211 licencié(e)s.
- à la fin de la saison 2015 / 2016, 261 670 licencié(e)s.

15 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes, qui, est-il souliané, ne concernent que le Football d'Animation :

√ A.S. JOUY EN JOSAS et A.S. LES LOGES EN JOSAS, pour les catégories suivantes :

U 10 / U 11 club leader A.S. JOUY EN JOSAS U 8 / U 9 club leader A.S. JOUY EN JOSAS U 6 / U 7 club leader A.S. JOUY EN JOSAS

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».

16 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

- √ le mardi 5/2, au siège du District : Rencontre avec les clubs Futsal des Yvelines
- √ le jeudi 7/2, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Tirage au sort des différentes Coupes des Yvelines
- √ le samedi 9/2, au Théâtre Madeleine-Renaud à TAVERNY (Val d'Oise): Colloque « L'Envol du Football Féminin - Enjeux et perspectives », organisé par le District du Val-d'Oise et l'Amicale des Éducateurs du Val-d'Oise

C'est Carine GALLI, journaliste sportive, qui animera les débats et transmettra le témoin à de nombreux invités de marque : **Brigitte HENRIQUES**, Vice-Présidente Déléguée de la F.F.F., **Laura GEORGES**, Secrétaire Générale de la F.F.F., **Peggy PROVOST**, ex-joueuse internationale, Entraîneure Nationale au Pôle France à l'I.N.S.E.P., **Frédérique JOSSINET**, responsable du secteur féminin à la F.F.F., **Frédéric AUBERT**, Entraîneur National, Référent Préparation Athlétique de l'équipe de France Féminine A et **Maxime GASPAR**, kinésithérapeute de l'équipe de France Féminine A, qui répondront aux objectifs multiples de ce Colloque, en dressant un état des lieux, en répertoriant les vrais accélérateurs de développement et en décelant de nouvelles pistes de réflexion.

- √ le mercredi 13/2, au siège du District : Réunion de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.), en présence de M. Mustapha LARBAOUI, Animateur de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Education (C.R.P.M.E.)
- √ Les Rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) et du Club Asso Emploi :
 - le mercredi 13/2, à TRAPPES, sur le thème : « L'association et la fonction d'employeur » (pour les dirigeants et bénévoles d'associations du secteur sport)

- √ le mardi 19/2, à TRAPPES: Réunion d'information organisée par Profession Sport et Vie associative 78 sur le thème: « Rôles et responsabilités des femmes dirigeantes d'associations », dans le cadre du réseau Femmes et Sport. Comment s'organise la gouvernance de votre association ? Quelles sont les différentes missions des instances de décision ? Quels sont leurs rôles respectifs ? Quelles sont les responsabilités des membres élus ?
- √ le jeudi 14/3, à BAILLET EN FRANCE (Val d'Oise) : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- √ le samedi 16/3 : Opération « Mesdames, Franchissez la Barrière », à GARGENVILLE
- √ le vendredi 29/3, sur le territoire du District de la Côte d'Opale : Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)
- √ le samedi 6/4 : Finales Départementales du Festival Foot U 13, à MAUREPAS

Par ailleurs, le Comité fixe les lieux des manifestations suivantes :

- . Finales des Coupes des Yvelines Futsal : le 5/5, à FONTENAY-LE-FLEURY
- . Assemblée Générale d'été : le 15/6. à CHEVREUSE
- . Finales des Coupes des Yvelines : le 16/6, à VERNEUIL-SUR-SEINE

Reste à fixer le lieu du déroulement de la **Journée du Football Féminin, le 1**^{er}/ **6.**

17 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Loup LEPLAT indique que **M. Denis MASSEGLIA**, Président du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) a présenté, le 28/1, au siège du C.N.O.S.F., son **intervention relative à « La Gouvernance du sport »**, devant une salle comble composée de Présidents de Fédérations et de Ligues Franciliennes.

Le principal thème de son exposé portait sur la future Agence Nationale du Sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive, qui prendra, notamment. la suite du C.N.D.S..

Dans un proche futur, devrait être prise en compte, avant tout, pour toute allocation de subvention sportive, la qualité du projet associatif présenté.

Il deviendra donc inutile de prendre pour référentiel le cadre du « dossier C.N.D.S. ».

Le même jour, au même endroit, a eu lieu la commémoration du cinquantenaire du Comité Régional Olympique et Sportif d'Île de France (C.R.O.S.I.F.) (1968-2018).

Par ailleurs, la Section Régionale IIe de France de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M.) demande que des candidatures d'Arbitres lui soient proposées dans la perspective de la remise de « Trophées des Jeunes Officiels 2019 ».

Il est indiqué qu'une candidature sera prochainement transmise par le District à la section Régionale de l'A.F.C.A.M..

Enfin, M. Jean-Loup LEPLAT indique que le Congrès des Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (C.R.O.S.), des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (C.D.O.S.) et des Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs (C.T.O.S.), se tiendra le 16/3, au siège du C.N.O.S.F..

- M. Laurent HOUIN indique que la Commission du Statut de l'Arbitrage se réunira le mardi 5/2, au siège du District, pour établir la liste des clubs non en règle au regard dudit Statut, pour une publication de la liste au plus tard le 28/2/2019.
- M. Guy BEAUBIAT indique que se tiendra, le dimanche 24/3, au gymnase COSEC de POISSY, l'opération « Passons le CAP », organisée en vue de la découverte et de l'initiation au sport handicap.

Le public peut être de tout âge, avec tous types de handicaps ou les personnes valides (activités: tournoi de football sport adapté, démonstrations et initiations handisport, rencontres de sportifs de haut niveau).

Le District fera la promotion de cette manifestation.

M. Gérard DACHEUX indique qu'une réunion est programmée le 7/2 avec M. Lucas ESTASSY, Coordinateur socio-sportif en établissements pénitentiaires, en vue d'examiner la possibilité, pour le District, d'organiser une session de formation à l'arbitrage pour certains détenus de la Maison Centrale de POISSY.

L'un des objectifs des activités sportives en milieu carcéral est de proposer des projets dans une dynamique de réinsertion, ce qui passe notamment par le réapprentissage des règles.

Des sessions d'arbitrages de ce type ont déjà eu lieu en établissements pénitentiaires dans d'autres départements et fonctionnent souvent très bien, créant une véritable plus-value et suscitant un engouement chez les détenus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 13 mars 2019, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-lle de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

YVELINES FOOTBALL N° 1599

Mardi 19 février 2019

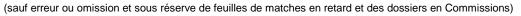
22

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF



(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 19/02/19





CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
MANTOIS 78 FC	12,0	6	MAGNANVILLE F.C.	16,0	6	TRAPPES E.S.	17,0	6	HOUDANAISE REGION FC	3,0	6	RAMBOUILLET YVELINES	1,4	6
PLAISIROIS F.O.	19,0	6	LIMAY ALJ	25,0	6	CROISSY U.S.	14,0	6	MAGNY 78 F.C.	21,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
MARLY LE ROI U.S.	13,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	13,0	6	ST ARNOULT F.C.	22,0	6	COIGNIERES F.C.	11,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
CHESNAY 78 F.C. LE	31,0	3	PECQ US LE	22,0	6	ST CYR AFC	18,0	6	ELANCOURT O.S.C.	17,0	6	PERRAY FOOT. ES	fft	fft
GUYANCOURT ES	23,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	23,0	6	MESNIL LE ROI A.S.	15,0	6	VIROFLAY U.S.M.	24,1	6	ABLIS FC SUD 78	5,9	6
HOUILLES A.C.	15,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	13,6	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	16,0	6	ST ARNOULT F.C.	12,1	6			6
HARDRICOURT US	19,0	6	HOUILLES S.O.	17,0	6	VELIZY ASC	19,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	20,0	6	BUC FOOT AO	11,0	6
SARTROUVILLE F.C.	22,0	6	CHANTELOUP LES V. US	21,0	6	YVELINES U.S.	9,0	6	MONTIGNY LE BX AS	22,0	6	MESNIL ST DENIS ASL	4,4	6
GARGENVILLE STADE	29,0	6	PORCHEVILLE FC	25,0	6	BAILLY NOISY SFC	18,0	6	NEAUPHLE-PONT.	24,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6
MONTESSON U.S.	21,0	6	VILLENNES ORGEVAL	22,0	6	BUC FOOT AO	21,0	6	YVELINES U.S.	25,1	6	MAGNY 78 F.C.		6
CARRIERES GRESILLONS	13,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	12,0	6	DIX SEPT TOURNANTS	16,0	6	ABLIS FC SUD 78	33,5	3			
MAUREPAS AS	27,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	21,0	6	FONTENAY LE FLEURY	17,0	6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
D2A			D3B			D5A			D6A					
BAILLY NOISY SFC	20,0	6	VALLEE 78 F.C.	17,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	27,0	6	VILLEPREUX F.C.	15,0	6	MAULOISE U.S.	18,1	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	17,0	6	CHATOU AS	15,0	6	EPONE USBS	12,2	6	VERNOLITAIN STADE	5,5	6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	21,0	6	CHAMBOURCY ASM	14,0	6	GUITRANCOURT ASF	13,2	6	TRIEL AC	18,3	6			
MONTIGNY LE BX AS	23,0	6	ELANCOURT O.S.C.	14,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC	3,7	6			
TRAPPES E.S.	17,0	6	MAUREPAS AS	23,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE	3,9	6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	24,0	6	COIGNIERES F.C.	19,0	6	VERNOLITAIN STADE	17,1	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS	18,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	18,1	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	14,0	6	PLAISIROIS F.O.	22,0	6	VAUXOISE ES	15,5	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	24,0	6	VOISINS F.C.	22,0	6	VILLENNES ORGEVAL	14,7	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	13,0	6	MARLY LE ROI U.S.	19,0	6	ISSOU AS	14,2	6						
AUBERGENVILLE F.C	14,0	6	POISSY AS	14,0	6	MANTES U.S.C.	29,8	6						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT	12,0	6	CONFLANS F.C.	26,6	6	BOUGIVAL FOOT	46,4	1	BEYNES F.C.	14,7	6			
CARRIERES S/SEINE US	11,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	18,7	6	HOUILLES S.O.	19,4	6	FEUCHEROLLES USA	,.	6			
CHANTELOUP LES V. US	26,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C	9,9	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft	. 200.12.102220 00.1		6			
HARDRICOURT US	17.0	6	BREVAL LONGNES F.C.	19,7	6	HOUILLES A.C.	14,7	6	MAURECOURT F.C.	3.7	6			
MAULOISE U.S.	23,0	6	MAGNANVILLE F.C.	24,2	6	VILLEPREUX F.C.	39,1	3	CHAMBOURCY ASM	6.1	6			
CHESNAY 78 F.C. LE	30,0	3	SARTROUVILLE F.C.	14.3	6	CROISSY U.S.	29,3	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	2,4	6			
EPONE USBS	26,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	5,5	6	CHATOU AS	13,4	6	CHESNAY 78 F.C. LE	1,2	6			
VERNEUIL S/SEINE US	36,0	3	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.	,	6			
VOISINS F.C.	13,0	6	TRIEL AC	17,6	6	MONTESSON U.S.	46,4	1	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	13,0	6	ANDRESY F.C.	20,9	6	CARRIERES S/SEINE US	12,2	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	26,0	6	GARGENVILLE STADE	18,7	6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	31,8	3	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	20,0	6	MEZIERES A.J.	12,1	6	CARRIERES GRESILLONS	24,4	6						